

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1680

7 juillet 2015

SOMMAIRE

Andreotti APL (Atelier de Photogravure du Luxembourg)	80633	MREF III Bond S.à r.l.	80636
Asia Real Estate Prime Development Fund ..	80636	MSP Emea S.à r.l.	80631
BBVA Nova Sicav	80640	Munich LBS 160 S.à r.l.	80633
BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l.	80640	NDG Group S.A.	80636
Erec II (Luxembourg) S.à r.l.	80594	Nestlé Treasury International S.A.	80637
Firkin S.à r.l.	80639	NeXT Invest S.A.	80628
Gaspars' S.à r.l.	80631	Nipi Europe S.A.	80638
Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav	80633	Notus S.à r.l.	80636
LSREF3 Heart LP S.à r.l.	80630	NTC-Europe S.A.	80638
Lux Secure	80630	«Null Pointer Solutions»	80639
Luxtecpro S.à r.l.	80630	Omega Preservation Fund	80639
MarLux S.à r.l.	80632	PLJ Camberwell	80620
Marnix Luxembourg Holding S.à r.l.	80630	PLJ Camberwell	80630
Martin Currie Global Funds	80635	Resolution IV Holdings S.à r.l.	80639
Massialot S.à r.l.	80632	Shire Luxembourg S.à r.l.	80640
Megateam V	80635	Stuppy CSA S.à r.l.	80640
Merlin Lux Finco 1 S.à r.l.	80633	Sublime Terroir S.A.	80628
Merlin Lux Finco 2 S.à r.l.	80633	T.B.W. Express Lux S.A.	80637
Mersch & Schmitz Services S.à r.l.	80635	Terra Nobilis S.A.	80639
METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l.	80618	Ursa Investments S.à r.l.	80632
Monnerecher Bistro S. à r.l.	80636	Valebio S.A.	80638
		Vestar CCS 1 S.à r.l.	80640

Erec II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 196.630.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB II) LIMITED, a company limited by shares with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number 9558172, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB II LP, a limited partnership with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom, EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number LP016620,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at 32A, Rue Zénon Bernard, L-4001 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Part I. - Corporate form - Name - Liability of shareholders - Registered office - Purpose - Duration

1. Corporate form and name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name EREC II (Luxembourg) S.à r.l. (the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

2. Change of name. Subject to these Articles, the name of the Company may be changed by a decision taken at a General Meeting held in accordance with Part IV of these Articles.

3. Liability of shareholders. The liability of the Shareholders is limited to the amount of share capital for which each Shareholder has subscribed (including share premium, as the case may be).

4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the same municipality by means of a decision of the Board of Managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.2 In the event that the Board of Managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

4.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Purpose.

5.1 The objects of the Company are the following:

5.2 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

5.3 The Company may acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole or any part of the stocks, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds, debt and debt instruments, loans, securities and other financial assets made, issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same. The Company may also directly or indirectly, make, purchase or invest in loans, securities or any other financial assets.

5.4 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

5.5 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

5.6 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the

Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

5.7 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments, convertible or not, or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Luxembourg Law").

5.8 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

6. Duration. The Company is established for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the General Meeting in the manner required for an amendment of these Articles.

Part II. - Shares

7. Share capital.

7.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the "Ordinary Shares" and individually, an "Ordinary Share"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

7.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the same manner required for amendment of these Articles, and in case of a share capital reduction, all, but not some, of the outstanding Shares of a specific class of Preferred Shares, as the case may be, shall be repurchased for the Repurchase Price and then cancelled. No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue.

7.3 Each time the Company undertakes the acquisition of underlying assets as determined by the Board of Managers (each, a "Designated Asset"), the Company together with the Shareholder(s) may also create and issue up to 8 (eight) new classes of Preferred Shares being shares of class A (the "Class A Shares"), shares of class B (the "Class B Shares"), shares of class C (the "Class C Shares"), shares of class D (the "Class D Shares"), shares of class E (the "Class E Shares"), shares of class F (the "Class F Shares"), shares of class G (the "Class G Shares") and shares of class H (the "Class H Shares") (collectively, the "Preferred Shares", and individually, a "Preferred Share"). Any issue of Preferred Shares will have to be approved by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

7.4 Each class of Preferred Shares (from A to H) once created, as the case may be, will be separately entitled to the relevant Investment Net Result of the Company in relation to the relevant and corresponding Designated Asset (to be determined by the Board of Managers) as set out in Article 38.2 of these Articles. All such Investment Net Result(s) per class of Preferred Shares linked to the relevant and corresponding Designated Asset shall be allocated to a special reserve to be created and linked to the relevant classes of Preferred Shares (collectively the "Special Reserve(s)", and individually, as the case may be, the "Class A Special Reserve", the "Class B Special Reserve", the "Class C Special Reserve", the "Class D Special Reserve", the "Class E Special Reserve", the "Class F Special Reserve", the "Class G Special Reserve" and the "Class H Special Reserve"), until their distribution to the holders of the relevant class of Preferred Shares (from A to H, as the case may be) pro rata.

7.5 Each Preferred Share which is repurchased, as the case may be, will entitle its holder to a repurchase price composed of (i) a pro rata portion of the undistributed Investment Net Result attaching to the relevant class of Preferred Shares repurchased, as set out in Article 38.2 of these Articles, and allocated to the relevant Special Reserve plus (ii) the aggregate nominal value of such Share (the "Repurchase Price").

7.6 The holders of the Ordinary Shares and the Preferred Shares as may be created (collectively and irrespectively of their class, the "Shares", and individually and irrespectively of their class, a "Share") are together referred to as the "Shareholders". Each Share entitles its holder to one vote.

7.7 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

7.8 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from Shareholders without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

8. Shares.

8.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

8.2 All the Shares are in registered form and shall have equal rights, unless as expressly provided for in these Articles.

8.3 Each Share is indivisible.

8.4 The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

8.5 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed. Notwithstanding the previous paragraph, except as required by law, no person is entitled to be recognised by the Company as holding any Share upon any trust, and except as otherwise required by law or these Articles, the Company is not in any way to be bound by or recognise any interest in a Share other than the holder's absolute ownership of it and all the rights attaching to it. Without prejudice to the provisions of this Article, the Company shall be entitled at its absolute discretion to register trustees as such in respect of any Shares held upon any trust.

8.6 The Company may issue Shares which are to be redeemed, or are liable to be redeemed at the option of the Company, and the Board of Managers may determine the terms, conditions and manner of redemption of any such Shares and in accordance with the 1915 Law.

9. Powers to issue different classes of shares. Subject to these Articles and any applicable provision of the 1915 Law, but without prejudice to the rights attached to any existing Share, the Company may issue Shares in different classes (being the Preferred Shares) with such rights or restrictions as may be determined by the Shareholders in accordance with these Articles.

10. Share certificates.

10.1 The Company may issue each Shareholder, free of charge, with one or more certificates in respect of the Shares which that Shareholder holds. Every certificate must specify:

- in respect of how many Shares, of what class (if any), it is issued;
- the nominal value of those Shares;
- that the Shares are fully paid; and
- any distinguishing numbers assigned to them.

10.2 No certificate may be issued in respect of Shares of more than one class. If more than one person holds a Share, only one certificate may be issued in respect of it. Certificates must:

- have affixed to them the Company's common seal; or
- be otherwise executed in accordance with Luxembourg Law.

11. Replacement of share certificates.

11.1 If a certificate issued in respect of a Shareholder's Shares is:

- damaged or defaced; or
- said to be lost, stolen or destroyed,

that Shareholder is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same Shares.

11.2 A Shareholder exercising the right to be issued with such a replacement certificate:

- may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;
- must return the certificate which is to be replaced to the Company if it is damaged or defaced; and
- must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the Board of Managers decide.

12. Register of shares. A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by Luxembourg Law. Certificates of such registration may be issued upon request as described above.

13. Transfer of shares.

13.1 Shares are freely transferable between Shareholders. Inter vivos, the Shares may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the Shareholders at a majority of three quarters of the share capital of the Company.

13.2 Shares may be transferred by means of an instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the Board of Managers, which is executed by or on behalf of the transferor. Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

13.3 No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any Share except as otherwise provided for by law.

13.4 The Company may retain any instrument of transfer which is registered.

13.5 The transferor remains the holder of a Share until the transferee's name is entered in the Company's register as holder of it.

13.6 The Board of Managers may refuse to register the transfer of a Share, and if it does so, the instrument of transfer must be returned to the transferee with the notice of refusal unless it suspects that the proposed transfer may be fraudulent.

13.7 In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased Shareholder.

14. Transaction or other arrangements with the company.

14.1 A Manager who is in any way, whether directly or indirectly, interested in an existing or proposed transaction or arrangement with the Company:

- shall advise the Board of Managers of the existence, nature and extent of the Manager's interest in such transaction or arrangement;
- shall cause a record of the Manager's statement to be included in the minutes of the meeting of the Board of Managers in respect of such transaction or arrangement or proposed transaction or arrangement in which the Manager is interested;
- may not take any part in a meeting of the Board of Managers or of a committee, in respect of such transaction or arrangement or proposed transaction or arrangement in which the Manager is interested.

14.2 At the next General Meeting following such decision, before any resolution is put to the vote, a special report shall be made on any transaction or arrangement or proposed transaction or arrangement in which a Manager may have had an interest conflicting with that of the Company.

14.3 Subject to Article 14.4, if a question arises at a meeting of the Board of Managers or of a committee as to the right of a Manager to participate in such meeting for voting or quorum purposes, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the Chairman whose ruling in relation to any Manager other than the Chairman is to be final and conclusive.

14.4 If any question as to the right to participate in such meeting should arise in respect of the Chairman, the question is to be decided by a decision of the Board of Managers at that meeting, for which purpose the Chairman is not to be counted as participating in the meeting for voting or quorum purposes.

Part III. - Management

15. Appointment of managers.

15.1 The Company shall be managed by one or several managers (each a "Manager" or the "Managers"). If the Company has several Managers, the Managers form a board of managers (the "Board of Managers"). For the avoidance of doubt, any person who is willing to act as a Manager, and is permitted by Luxembourg Law to do so, may be appointed to be a Manager by way of decision of the General Meeting which shall determine his/her term of office.

15.2 If the Company is managed by one Manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "Board of Managers" used in these Articles is to be construed as a reference to the "sole manager".

15.3 The Managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the Shareholders representing more than half of the Company's share capital.

15.4 A person ceases to be a Manager as soon as:

- that person ceases to be a Manager by virtue of any provision of the 1915 Law, any other provision of these Articles or is prohibited from being a Manager by Luxembourg Law;
- a bankruptcy order is made against that person;
- a composition is made with that person's creditors generally in satisfaction of that person's debts;
- a registered medical practitioner who is treating that person gives a written opinion to the Company stating that that person has become physically or mentally incapable of acting as a Manager and may remain so for more than three months;

- by reason of that person's mental health, a court makes an order which wholly or partly prevents that person from personally exercising any powers or rights which that person would otherwise have;

- notification is received by the Company from the Manager that the Manager is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms;

- that person has been served with a notice issued by the Shareholders, following a decision at a General Meeting, stating that that person should be removed from office as a Manager.

16. Delegation.

16.1 Subject to these Articles and any applicable provision of the 1915 Law, the Board of Managers or the sole manager, as the case may be, may delegate any of the powers which are conferred on them under the Articles for specific tasks:

- to such person or committee;

- by such means (including by power of attorney);

- to such an extent;

- in relation to such matters or territories; and

- on such terms and conditions, as they think fit, and will determine any such person or committee's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its or their agency.

16.2 If the Board of Managers or the sole manager, as the case may be, so specify, any such delegation may authorise further delegation of the Board of Managers' or the sole managers' powers, as the case may be, by any person to whom they are delegated.

16.3 The Board of Managers or the sole manager, as the case may be, may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

17. Managers powers and responsibilities. Subject to these Articles, the Board of Managers or the sole manager, as the case may be, is responsible for the management of the Company's business, for which purpose they may exercise all the powers of the Company with the exception of those reserved by 1915 Law or these Articles to the Shareholders.

18. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

- if the Company has a sole Manager, the sole Manager; or

- if the Company has more than one Manager, by the joint signature of two (2) Managers; or

- any person to whom such power has been delegated by the Board of Managers or the sole manager, as the case may be.

19. Board of managers takes decisions collectively.

19.1 The general rule about decision-making by the Board of Managers is that it may deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the Managers present or represented at such meeting. If the Company only has a sole manager, the general rule does not apply, and the sole manager may take decisions in writing in accordance with Article 27 without regard to any of the provisions of this Article 19.

19.2 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his/her/its proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof (a "Manager's Representative") at a meeting to attend, deliberate, vote and perform all the Manager's functions on its behalf at that meeting. A Manager may represent one or more but not all of the other Managers.

20. Calling a board of managers' meeting.

20.1 The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or by authorising the Company secretary to give such notice. The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. A notice of any board meeting must indicate its proposed date and time and where it is to take place.

20.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to Managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice.

20.3 Such notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers which has been communicated to all Managers. No prior notice shall be required in case all Managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board of Managers.

20.4 Subject to the Articles, Managers participate in a meeting, when (i) the meeting has been called and takes place in accordance with the Articles; and (ii) they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting.

20.5 Meetings of the Board of Managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company or, in case that a meeting held by means of communication as described above, the meeting is deemed as taking place at the location where the form of communication is initiated.

20.6 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) Managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman, if any, or by any two (2) Managers.

21. Chairing of board of managers' meetings.

21.1 The Board of Managers may appoint a Manager to chair their meetings. The person so appointed for the time being is known as the "Chairman". The Board of Managers may terminate the Chairman's appointment at any time.

21.2 If the Chairman is not participating in a board meeting within ten (10) minutes of the time at which it was to start, the participating Managers must appoint one of themselves to chair it.

21.3 If the numbers of votes for and against a proposal are equal, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, has a casting vote.

22. Conflict of interest.

22.1 The Board of Managers shall have the power to authorise any matter proposed to them in accordance with these Articles which would, if not so authorised, involve a breach of the duty of a Manager to avoid a situation in which he/she/it has, or can have, a direct or indirect interest that conflicts, or possibly may conflict, with the interests of the Company.

22.2 Any authorisation of a matter under Article 22.1 may be given on such terms as the Board of Managers may determine. Such authorisation may be given subject to any conditions or limitations the Board of Managers impose, whether at the time of giving the authorisation or subsequently, but such authorisation is otherwise given to the fullest extent permitted. A Manager shall comply with any obligations imposed upon him or undertakings given by him pursuant to such authorisation. The Board of Managers may vary or terminate any such authorisation at any time.

22.3 A Manager shall not, in the absence of agreement by him/her to the contrary, be accountable to the Company for any profit, remuneration or other benefit which he/she (or a person connected with him) derives from any matter authorised by the Board of Managers in accordance with Article 22.1 and any contract, transaction or arrangement relating thereto shall not be liable to be avoided on the grounds of any such profit, remuneration or benefit.

23. Shareholders' reserve power.

23.1 If any person alone or jointly with any other person (the "Parent") shall be the holder of more than fifty per cent (50%) in nominal value of the issued Shares of the Company the following provisions shall apply and, to the extent of any inconsistency, shall have overriding effect as against all other provisions of these Articles:

23.1.1 the Parent may at any time and from time to time propose for appointment any person to be a Manager or propose for removal from office any Manager howsoever appointed;

23.1.2 any such proposal for appointment or removal or issue of notice shall be in writing served on the Company and signed on behalf of the Parent by any one of its directors, managers or officers (as the case may be) or by its secretary or by some other person duly authorised for the purpose; and

23.1.3 following such proposal for appointment or removal the Board of Managers shall immediately call a General Meeting at which the Shareholders shall resolve upon such appointment or removal.

23.2 No notice given pursuant to Article

23.1.2 invalidates anything which the Board of Managers has done before such notice was served on the Company.

24. Committees.

24.1 Committees to which power has been delegated in accordance with Article 16 must follow procedures which are based as far as they are applicable on those provisions of the Articles which govern the taking of decisions by the Board of Managers.

24.2 The Board of Managers may make rules of procedure for all or any committees, which cannot prevail over rules derived from these Articles if they are not consistent with them.

25. Secretary. The Company shall have a Company secretary. The Board of Managers shall appoint any person to be the secretary for such term and upon such conditions as it may think fit; and any secretary so appointed may be removed by it. A person ceases to be secretary as soon as notification is received by the Company from the secretary that the secretary is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms.

26. Managers' remuneration.

26.1 Managers may undertake any services for the Company that the Board of Managers decides. Managers are not entitled to any remuneration for:

- their services to the Company as Managers or alternate Managers; or
- any other service which they undertake for the Company,
- save for any such remuneration which may form part of their management mandate with the Company or mandate, employment contract or contract for services with any other associated Company.

26.2 Unless the Board of Managers decides otherwise, Managers are not accountable to the Company for any remuneration which they receive as Managers or other officers or employees of the Company's subsidiaries or of any other body corporate in which the Company is interested.

26.3 The Company may pay any reasonable expenses which the Managers properly incur in connection with their attendance at:

- meetings of the Board of Managers or committees; or
- General Meetings; or
- separate meetings of the holders of any class of Shares or of debentures of the Company; or
- or otherwise in connection with the exercise of their powers and the discharge of their responsibilities in relation to the Company.

27. Decisions by written resolution.

27.1 The Board of Managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each Manager may express his/her/its consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

27.2 The Board of Managers must ensure that the Company keeps a record, in writing, for at least five (5) years from the date of the decision recorded, of every unanimous or majority decision taken by the Board of Managers.

27.3 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

28. Vacancy in the office of a manager.

28.1 In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced Manager by the remaining Managers until the next General Meeting which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

28.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the General Meeting.

29. Managers' discretion to make further rules. Subject to these Articles and the applicable provisions of the 1915 Law, the Board of Managers may make any rule which it thinks fit about how it takes decisions, and about how such rules are to be recorded or communicated to the Board of Managers/Managers.

Part IV. - Shareholders' rights

30. General meetings.

30.1 In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one general meeting of Shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting (each a "General Meeting"). If all of the Shareholders are present or represented at a General Meeting and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

30.2 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which it is the holder.

30.3 A Shareholder is able to exercise the right to speak at a General Meeting when that person is in a position to communicate to all those attending the meeting, during the meeting, any information or opinions which that person has on the business of the meeting.

30.4 A Shareholder is able to exercise the right to vote at a General Meeting when:

- that Shareholder is able to vote, during the meeting, on resolutions put to the vote at the meeting; and
- that Shareholder's vote can be taken into account in determining whether or not such resolutions are passed at the same time as the votes of all the other Shareholders attending the meeting.

30.5 The Shareholders may make whatever arrangements they consider appropriate to enable those attending a General Meeting to exercise their rights to speak or vote at it.

30.6 Save for a higher majority provided in these Articles or by law, collective decisions of the Company's Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital of the Company.

30.7 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

30.8 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

31. Chairing general meetings.

31.1 If the Shareholders have appointed a chairman, the chairman shall chair General Meetings if present and willing to do so.

31.2 If the Shareholders have not appointed a chairman, or if the chairman is unwilling to chair the meeting or is not present within ten (10) minutes of the time at which a meeting was due to start, the meeting must appoint another Shareholder to chair the meeting, and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

31.3 The person chairing a meeting in accordance with this Article is referred to as the chairman of the meeting.

31.4 The Board of Managers or any Manager may attend and speak at General Meetings, whether or not they are Shareholders at the request of the Shareholders. The chairman of the General Meeting may permit other persons who are not:

31.4.1 Shareholders of the Company; or

31.4.2 otherwise entitled to exercise the rights of Shareholders in relation to General Meetings,
to attend and speak at a General Meeting.

32. Adjournment.

32.1 If the persons attending a General Meeting within half an hour of the time at which the meeting was due to start do not constitute a quorum (if required), or if during a meeting a quorum ceases to be present, the chairman of the meeting must adjourn it.

32.2 The chairman of the meeting may adjourn a General Meeting at which a quorum is present if (i) the meeting consents to an adjournment; or (ii) it appears to the chairman of the meeting that an adjournment is necessary to protect the safety of any person attending the meeting or ensure that the business of the meeting is conducted in an orderly manner.

32.3 The chairman of the meeting must adjourn a General Meeting if directed to do so by the meeting. When adjourning a General Meeting, the chairman of the meeting must (i) either specify the time and place to which it is adjourned or state that it is to continue at a time and place to be fixed by the Board of Managers; and (ii) have regard to any directions as to the time and place of any adjournment which have been given by the meeting.

32.4 If the continuation of an adjourned meeting is to take place more than fourteen (14) days after it was adjourned, the Company must give at least seven (7) clear days' notice of it (that is, excluding the day of the adjourned meeting and the day on which the notice is given):

- to the same persons to whom notice of the Company's General Meetings is required to be given; and

- containing the same information which such notice is required to contain.

32.5 No business may be transacted at an adjourned General Meeting which could not properly have been transacted at the meeting if the adjournment had not taken place.

33. Voting at general meetings.

33.1 A resolution put to the vote of a General Meeting must be decided on a show of hands unless a poll is duly demanded in accordance with these Articles.

33.2 No objection may be raised to the qualification of any person voting at a General Meeting except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at the meeting is valid.

33.3 Any such objection must be referred to the chairman of the meeting, whose decision is final.

33.4 A poll on a resolution may be demanded:

33.4.1 in advance of the General Meeting where it is to be put to the vote; or

33.4.2 at a General Meeting, either before a show of hands on that resolution or immediately after the result of a show of hands on that resolution is declared.

33.5 A poll may be demanded by:

33.5.1 the chairman of the meeting; or

33.5.2 the majority of the Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

33.6 A demand for a poll may be withdrawn if (i) the poll has not yet been taken; and (ii) the chairman of the meeting consents to the withdrawal. Polls must be taken at such time and place and in such manner as the chairman of the meeting directs.

34. Content of proxy notices.

34.1 Proxies may only validly be appointed by a notice in writing (a «proxy notice») which:

- states the name and address of the Shareholder appointing the proxy;
- identifies the person appointed to be that Shareholder's proxy and the General Meeting in relation to which that person is appointed;
- is signed by or on behalf of the Shareholder appointing the proxy, or is authenticated in such manner as the Board of Managers may determine; and
- is delivered to the Company in accordance with these Articles and any instructions contained in the notice of the General Meeting to which they relate.

34.2 The Company may require proxy notices to be delivered in a particular form, and may specify different forms for different purposes.

34.3 Proxy notices may specify how the proxy appointed under them is to vote (or that the proxy is to abstain from voting) on one or more resolutions.

35. Delivery of proxy notices.

35.1 A person who is entitled to attend, speak or vote (either on a show of hands or on a poll) at a General Meeting remains so entitled in respect of that meeting or any adjournment of it, even though a valid proxy notice has been delivered to the Company by or on behalf of that person.

35.2 An appointment under a proxy notice may be revoked by delivering to the Company a notice in writing given by or on behalf of the person by whom or on whose behalf the proxy notice was given.

35.3 A notice revoking a proxy appointment only takes effect if it is delivered before the start of the meeting or adjourned meeting to which it relates.

35.4 If a proxy notice is not executed by the person appointing the proxy, it must be accompanied by written evidence of the authority of the person who executed it to execute it on the appointor's behalf.

36. Shareholders' resolutions.

36.1 As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, Shareholders resolutions may be passed by written vote of the Shareholders rather than at a General Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

36.2 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the General Meeting under the Luxembourg Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

Part V. - Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

37. Financial year and annual accounts.

37.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

37.2 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

37.3 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

37.4 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

37.5 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

37.6 Subject to these Articles and upon recommendation of the Board of Managers, the General Meeting shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Luxembourg Law and these Articles.

38. Allocation of profits on shares.

38.1 Distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company, respectively in their class(es) of Shares and subject to the following provisions.

38.2 After the allocation of any profits to the legal reserve and subject to any mandatory provisions of the 1915 Law, all further profits shall be allocated as follows:

38.2.1 the holders of the Preferred Shares shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Preferred Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the relevant Designated Asset acquired with the proceeds of the subscription for the Preferred Shares of such class of Preferred Shares (the "Investment Income"), minus (ii) any

costs, expenses and liabilities directly related to such investment and a pro-rated allocation of any other costs incurred in relation to the establishment and maintenance in good standing of the Company (the "Investment Costs"), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers (the "Investment Net Result");

38.2.2 a dividend in connection with Preferred Shares of one or more classes will only be allocated to the relevant class of Preferred Shares, subject to a General Meeting decision, if the whole net distributable profits exceed the amount of the envisaged profits allocation;

38.2.3 in so far as an Investment Net Result on one or several classes of Preferred Shares shall be available to the Company, the General Meeting will have the power to decide of the allocation of the Investment Net Result(s) of each relevant class of Preferred Shares; and

38.2.4 the General Meeting has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

38.3 Any remaining profits of the Company, as the case may be, after the distribution set forth under this Article 38, shall be allocated to the holders of Ordinary Shares in proportion to the Ordinary Shares held by each of them.

38.4 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution and subject to the provisions relating to allocation of profits on Shares in these Articles. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Luxembourg Law or these Articles do not allow to be distributed.

38.5 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Luxembourg Law and these Articles.

38.6 Where a dividend or other sum which is a distribution is payable in respect of a Share, it must be paid by one or more of the following means:

38.6.1 transfer to a bank or building society account specified by the distribution recipient either in writing or as the Board of Managers may otherwise decide; or

38.6.2 any other means of payment as the Board of Managers agrees with the relevant Shareholder either in writing or by such other means as the Board of Managers decides.

39. Non-cash distributions.

39.1 Subject to the terms of issue of the Share in question, the Company may, by Shareholders' resolution on the recommendation of the Board of Managers, decide to pay all or part of a dividend or other distribution payable in respect of a Share by transferring non-cash assets of equivalent value (including, without limitation, Shares or other securities in any company).

39.2 For the purposes of paying a non-cash distribution, the Board of Managers may make whatever arrangements it thinks fit, including, where any difficulty arises regarding the distribution:

39.2.1 fixing the value of any assets;

39.2.2 paying cash to any distribution recipient on the basis of that value in order to adjust the rights of recipients; and

39.2.3 vesting any assets in trustees.

40. Waiver of distributions. Distribution recipients may waive their entitlement to a dividend or other distribution payable in respect of a Share by giving the Company notice in writing to that effect.

41. Authority to capitalise and appropriation of capitalised sums.

41.1 Subject to these Articles, the Board of Managers may, if it is so authorised with the approval of the Shareholders:

41.1.1 decide to capitalise any profits of the Company (whether or not they are available for distribution) which are not required for paying a dividend, or any sum standing to the credit of the Share Premium Account or any capital reserve; and

41.1.2 appropriate any sum which it so decides to capitalise (a «capitalised sum») to the persons who would have been entitled to it if it were distributed by way of dividend (the «persons entitled») and in the same proportions.

41.2 Capitalised sums must be applied:

41.2.1 on behalf of the persons entitled; and

41.2.2 in the same proportions as a dividend would have been distributed to them.

41.3 Any capitalised sum may be applied in paying up new Shares of a nominal amount equal to the capitalised sum which are then allotted credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

41.4 A capitalised sum which was appropriated from profits available for distribution may be applied in paying up new debentures of the Company which are then allotted credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

41.5 Subject to these Articles the Board of Managers may:

41.5.1 apply capitalised sums in accordance with Articles 41.3 and 41.4 partly in one way and partly in another;

41.5.2 make such arrangements as it thinks fit to deal with Shares or debentures becoming distributable in fractions under this Article (including the issuing of fractional certificates or the making of cash payments); and

41.5.3 authorise any person to enter into an agreement with the Company on behalf of all the persons entitled which is binding on them in respect of the allotment of Shares and debentures to them under this Article.

Part VI. - Audit and supervision and indemnity

42. Auditor(s).

42.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

42.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

42.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

42.4 If the Shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

42.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

Part VII. - Liquidation

43. Dissolution and liquidation.

43.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the General Meeting deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

43.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the number of Shares held by them, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in Article 38 of these Articles.

43.3 Any liquidation surplus comprised in each Designated Asset, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed to the holders of the relevant class(es) of Preferred Shares in proportion to their respective holdings of such Preferred Shares.

43.4 For the purposes of this Article 43:

43.4.1 any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, a Designated Asset shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Designated Asset;

43.4.2 any liabilities or expenses of the Company not falling within Article 43.4.1 above shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Designated Assets in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

43.4.3 in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Designated Asset under Articles 43.4.1 or 43.4.2 above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 43, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Designated Asset(s) in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by Articles 43.4.1 or 43.4.2 above).

43.5 Any liquidation surplus remaining after the distribution set forth under this Article 43 shall be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the Ordinary Shares held by each of them.

Part VIII. - Final articles

44. Administrative arrangements.

44.1 Subject to these Articles, anything sent or supplied by or to the Company under these Articles may be sent or supplied in any way in which the 1915 Law provides for documents or information which are authorised or required by any provision of that law to be sent or supplied by or to the Company.

44.2 Subject to these Articles, any notice or document to be sent or supplied to the Board of Managers in connection with the taking of decisions by the Board of Managers may also be sent or supplied by the means by which the Board of Managers has asked to be sent or supplied with such notices or documents for the time being including, without limitation, in electronic form.

44.3 If correctly addressed, notices or documents sent to the Board of Managers in electronic form are deemed to have been received at the time of sending, and notices or documents sent by post are deemed to have been received the business day following the date of posting, in each case whether or not the notice is actually received.

45. Company seals.

45.1 The Company may have a common seal but is not obliged to do so. Any common seal may only be used by the authority of the Board of Managers.

45.2 The Board of Managers may decide by what means and in what form any common seal is to be used.

45.3 Unless otherwise decided by the Board of Managers, if the Company has a common seal and it is affixed to a document, the document must also be signed by at least two (2) Managers, or as the case may be, the sole manager.

45.4 The Board of Managers may decide to make provision for the benefit of persons employed or formerly employed by the Company or any of its subsidiaries (other than a Manager or former Manager or shadow Manager) in connection with the cessation or transfer to any person of the whole or part of the undertaking of the Company or that subsidiary in accordance with applicable law(s).

46. Interpretation and Luxembourg law.

46.1 In these Articles a reference to:

- (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.
- the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
- the headings to these Articles does not affect their interpretation or construction.

46.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

47. Amendments of the articles. Any amendment of these Articles requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital of the Company at least.

Transitional provision

By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Subscription/payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe for the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital
STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB II) LIMITED acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB II LP	12,500 Ordinary Shares	EUR 12,500	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1.500 euros.

Resolutions of the sole shareholder:

The sole Shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The sole Shareholder resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period:

- Anne-Marie Kidd, born on 1 May 1968 in Gloucester (United Kingdom), with professional address at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg;

- Paul Lawrence, born on 25 May 1970 in Rotherham (United Kingdom), with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- Paolo Alonzi, born on 10 June 1972 in Edinburgh (United Kingdom), with professional address at 1, George Street, Edinburgh EH2 2LL, United Kingdom.

2. The sole Shareholder resolved to establish the registered office of the Company at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB II) LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société 9558172, agissant en sa capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB II LP, un limited partnership ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société LP016620,

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au 32A, Rue Zénon Bernard, L-4001 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Responsabilité des associés - Siège social - Objet social - Durée

1. Forme et dénomination. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée dont la dénomination est EREC II (Luxembourg) S.à r.l. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), et par les présents statuts (les "Statuts").

2. Changement de dénomination. Sous réserve des présents Statuts, la dénomination de la Société pourra être changée en vertu d'une décision prise lors d'une Assemblée Générale statuant conformément au Titre IV des présents Statuts.

3. Responsabilité des associés. La responsabilité des Associés est limitée au montant du capital social que chaque Associé a souscrit (y compris la prime d'émission, le cas échéant).

4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale, prise selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.2 Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents et sont de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

5. Objet social.

5.1 Les objets de la Société sont les suivants:

5.2 L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir ou de céder, directement ou indirectement, des intérêts et des participations dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger, par tous moyens, et d'administrer, de développer et de gérer ladite détention d'intérêts et de participations.

5.3 La Société peut acquérir (par souscription initiale, offre publique, achat, échange ou de toute autre manière) tout ou partie d'actions, parts sociales, participations, certificats de dépôt, emprunts obligataires, obligations, dettes et autres instruments de dette, prêts, valeurs mobilières et autres actifs financiers émis ou garantis par toute personne ou entité ainsi que tout actif de toute nature et les détenir au titre d'investissements, et les vendre, échanger ou céder. La Société peut également, directement ou indirectement, émettre, acquérir ou investir dans des emprunts, des garanties ou tous autres actifs financiers.

5.4 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers.

5.5 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou céder tout type d'actif par tous moyens.

5.6 La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

5.7 La Société pourra, en particulier, s'engager dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle est engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds, y compris, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, d'obligations, de titres, de billets à ordre et autres instruments de dette, convertibles ou non, ou de capital, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans les conditions pouvant être considérées comme pertinentes, avec ou sans garantie;

- contracter toutes garanties, gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de (ou toutes) ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois du Luxembourg").

5.8 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines prédécrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

6. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment et sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Titre II. - Parts sociales

7. Capital social.

7.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les "Parts Sociales Ordinaires" et individuellement, une "Part Sociale Ordinaire"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

7.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, et en cas de réduction du capital social, toutes, et pas seulement certaines, les Parts Sociales restantes dans une classe spécifique de Parts Sociales Préférentielles, le cas échéant, devront être rachetées au Prix de Rachat et ensuite annulées. Aucune Part Sociale ne sera émise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale et à toute prime à payer à la Société en contrepartie de son émission.

7.3 Chaque fois que la Société réalise l'acquisition d'actifs sous-jacents tels que déterminés par le Conseil de Gérance (chacun, un "Actif Désigné"), la Société avec les Associés peut aussi créer et émettre jusqu'à huit (8) nouvelles classes de Parts Sociales Préférentielles qui seront les parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), les parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), les parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), les parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), les parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), les parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), les parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") et les parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") (ensemble, les "Parts Sociales Préférentielles", et individuellement, une "Part Sociale Préférentielle"). Toute émission de Parts Sociales Préférentielles devra être approuvée par une résolution des Associés, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.

7.4 Chaque classe de Parts Sociales Préférentielles (de A à H) une fois créée, le cas échéant, aura droit séparément au Revenu Net d'Investissement pertinent de la Société en rapport avec l'Actif Désigné correspondant (à déterminer par le Conseil de Gérance) tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts. Tous le ou les Revenu(s) Net d'Investissement par classe de Parts Sociales Préférentielles lié(s) à l'Actif Désigné correspondant devra ou devront être alloué(s) à une réserve spéciale devant être créée et liée aux classes de Parts Sociales Préférentielles pertinentes (ensemble, les "Réserves Spéciales", et individuellement, le cas échéant, la "Réserve Spéciale de Classe A", la "Réserve Spéciale de Classe B", la "Réserve Spéciale de Classe C", la "Réserve Spéciale de Classe D", la "Réserve Spéciale de Classe E", la "Réserve Spéciale de Classe F", la "Réserve Spéciale de Classe G" et la "Réserve Spéciale de Classe H"), jusqu'à leur distribution aux détenteurs de la classe de Parts Sociales Préférentielle pertinente (de A à H, le cas échéant) au pro rata.

7.5 Chaque Part Sociale Préférentielle qui est rachetée, le cas échéant, donnera droit à son détenteur au prix de rachat composé de (i) une portion au pro rata du Revenu Net d'Investissement non distribué lié à la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente rachetée, tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts, et allouée à la Réserve Spéciale pertinente plus (ii) la valeur nominale totale de cette Part Sociale (le "Prix de Rachat").

7.6 Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles pouvant être créées (collectivement et sans tenir compte de leurs classes, les "Parts Sociales", et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une "Part Sociale") sont désignés ensemble comme les "Associés". Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

7.7 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Émission") dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Émission sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

7.8 La Société peut, notamment, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports d'Associés sans émettre des Parts Sociales ou autres sûretés en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

8. Parts sociales.

8.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

8.2 Toutes les Parts Sociales sont sous forme nominative et donnent droit à des droits égaux, sauf stipulation contraire dans les présents Statuts.

8.3 Chaque Part Sociale est indivisible.

8.4 La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec un maximum de quarante (40) Associés. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, de faillite ou d'insolvabilité, ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés.

8.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'éventualité où une Part Sociale appartiendrait à plusieurs personnes, celles-ci désigneront un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été nommé. Nonobstant le paragraphe précédent, et sauf dans les cas prévus par la loi, personne n'est habilité à être reconnu par la Société comme le propriétaire d'une Part Sociale en vertu d'une fiducie, et sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, la Société n'est aucunement tenue ni ne reconnaîtra aucun intérêt dans une Part Sociale autre que la propriété absolue de celle-ci par le propriétaire et tous les droits y attachés. Sans préjudice des dispositions du présent Article, la Société sera habilitée à son entière discrétion à enregistrer les dépositaires (trustees) en tant que tels au regard des Parts Sociales détenues en vertu d'une fiducie.

8.6 La Société peut émettre des Parts Sociales qui doivent être rachetées, ou qui sont susceptibles d'être rachetées à la discrétion de la Société, et le Conseil de Gérance peut déterminer les termes, les conditions et la forme du rachat desdites Parts Sociales et ce conformément à la Loi de 1915.

9. Pouvoirs d'émettre différentes classes de parts sociales. Sous réserve des présents Statuts et de toutes dispositions en vigueur de la Loi de 1915, mais sans préjudice des droits attachés à toute Part Sociale existante, la Société peut émettre des Parts Sociales de différentes classes (étant les Parts Sociales Préférentielles) avec les droits et les restrictions définis par les Associés conformément aux présents Statuts.

10. Certificats de parts sociales.

10.1 La Société peut délivrer gratuitement à chaque Associé un ou plusieurs certificats relatifs aux Parts Sociales qu'il détient. Chaque certificat doit mentionner:

- le nombre de Parts Sociales, et leur classe (le cas échéant), pour lesquels il est délivré;
- la valeur nominale de ces Parts Sociales;
- que ces Parts Sociales sont entièrement libérées; et
- tout numéro distinctif dont elles sont porteuses.

10.2 Les certificats ne peuvent porter que sur des Parts Sociales d'une même classe. Si une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, il ne peut être délivré qu'un seul certificat relatif à ladite Part Sociale. Les certificats doivent:

- porter le sceau de la Société; ou
- autrement être signés conformément aux Lois du Luxembourg.

11. Remplacement des certificats de parts sociales.

11.1 Si un certificat délivré pour les Parts Sociales d'un Associé est:

- endommagé ou défiguré; ou
- prétendu perdu, volé ou détruit,

cet Associé sera en droit de recevoir un certificat de remplacement pour les mêmes Parts Sociales.

11.2 Un Associé exerçant le droit de se faire délivrer un tel certificat de remplacement:

- peut en même temps exercer le droit de recevoir un certificat unique ou des certificats distincts;

- doit restituer à la Société le certificat à remplacer s'il est endommagé ou défiguré; et
- doit se plier aux conditions de preuve, d'indemnité et de versement d'un droit raisonnable fixé par le Conseil de Gérance

12. Registre des parts sociales. Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé. Ce registre contiendra toutes les indications exigées par les Lois du Luxembourg. Des certificats de cet enregistrement peuvent être délivrés sur demande comme décrit ci-avant.

13. Cession des parts sociales.

13.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Inter vivos, la cession des Parts Sociales à de nouveaux Associés est soumise à l'accord préalable des Associés à une majorité des trois-quarts du capital social de la Société.

13.2 Les Parts Sociales peuvent être cédées par un instrument de cession sous toute forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par le Conseil de Gérance, signé par le cédant ou pour son compte. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil du Grand-Duché de Luxembourg.

13.3 Il ne peut être facturé aucun droit d'enregistrement de l'instrument de cession ou de tout autre document relatif à ou affectant le titre de Parts Sociales sauf disposition contraire de la loi.

13.4 La Société peut conserver tout instrument de cession qui est enregistré.

13.5 Le cédant demeure le détenteur d'une Part Sociale jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit saisi dans le registre de la Société en qualité de détenteur de ladite Part Sociale.

13.6 Le Conseil de Gérance peut refuser d'enregistrer la cession d'une Part Sociale, et, dans un tel cas, l'instrument de la cession doit être restitué au cessionnaire avec l'avis de refus excepté si le Conseil de Gérance soupçonne que la cession proposée peut être frauduleuse.

13.7 En cas de décès, la cession des Parts Sociales de l'Associé décédé à de nouveaux Associés est soumise à l'accord préalable des Associés survivants à une majorité des trois-quarts du capital social. Cet accord n'est toutefois pas nécessaire lorsque les Parts Sociales sont cédées aux parents, aux descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légitime de l'Associé décédé.

14. Transaction ou autres accords avec la société.

14.1 Un Gérant qui a, de quelque forme que se soit, directement ou indirectement, un intérêt dans une transaction ou un accord existant ou potentiel avec la Société:

- avertira le Conseil de Gérance de l'existence, de la nature et de la portée de l'intérêt de ce Gérant dans ladite transaction ou ledit accord;
- fera en sorte qu'un enregistrement de la déclaration de ce Gérant soit compris dans le procès-verbal de réunion du Conseil de Gérance concernant la transaction ou l'accord existant ou potentiel dans lequel le Gérant a un intérêt;
- ne peut pas prendre part à une réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité, concernant une transaction ou un accord existant ou potentiel dans lequel le Gérant a un intérêt.

14.2 À la prochaine réunion de l'Assemblée Générale suivant cette décision, et avant qu'aucune résolution ne soit mise au vote, un rapport spécial sera rédigé concernant toute transaction ou tout accord réel ou potentiel dans lequel un Gérant pourrait avoir eu un intérêt contraire à celui de la Société.

14.3 Sous réserve de l'Article 14.4, si une question est soulevée lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité concernant le droit d'un Gérant de participer à ladite réunion aux fins de vote ou de quorum, la question peut, avant la clôture de la réunion, être adressée au Président dont la décision en rapport avec tout Gérant autre que le Président est définitive et sans appel.

14.4 Si une question est soulevée concernant le droit du Président de participer à ladite réunion, la question doit être résolue par une décision du Conseil de Gérance lors de cette réunion, aux fins de laquelle le Président n'est pas compté en tant que participant à la réunion aux fins du quorum ou du vote.

Titre III. - Gestion

15. Nomination des gérants.

15.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (chacun un "Gérant" ou les «Gérants»). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Pour éviter toute équivoque, toute personne voulant agir en tant que Gérant, et qui le peut selon les Lois du Luxembourg, peut être nommée Gérant par une décision de l'Assemblée Générale qui fixera la durée de son mandat.

15.2 Si la Société est gérée par un Gérant unique, dans la mesure applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, toute référence au «Conseil de Gérance» dans les présents Statuts doit être interprétée comme une référence au «gérant unique».

15.3 Les Gérants seront nommés et pourront être révoqués de leur mandat à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

15.4 Une personne cesse d'être Gérant dès que:

- cette personne cesse d'être Gérant en vertu de l'une des dispositions de la Loi de 1915, d'une disposition des présents Statuts ou lorsque les Lois du Luxembourg l'empêchent d'être Gérant;
- une ordonnance de faillite est prononcée à l'encontre de cette personne;
- un arrangement est conclu avec les créanciers de cette personne généralement en règlement des dettes de cette personne;
- un médecin agréé suivant cette personne émet un avis écrit à la Société attestant que cette personne est devenue physiquement ou mentalement incapable d'agir en tant que Gérant et peut rester dans cette incapacité plus de trois mois;
- en raison de la santé mentale de cette personne, un tribunal émet une décision l'empêchant entièrement ou partiellement d'exercer personnellement tout pouvoir ou droit dont elle jouirait autrement;
- le Gérant notifie à la Société qu'il renonce à son mandat, et cette démission a pris effet conformément à ses dispositions;
- cette personne a reçu une signification de la part des Associés, à la suite d'une décision de l'Assemblée Générale, stipulant que cette personne doit être démise de son mandat de Gérant.

16. Délégation.

16.1 Sous réserve des présents Statuts et de toute disposition en vigueur de la Loi de 1915, le Conseil de Gérance ou le gérant unique, le cas échéant, peut déléguer n'importe lequel des pouvoirs qui lui sont conférés dans le cadre des présents Statuts pour des missions spécifiques:

- à la personne ou au comité;
- par le moyen (y compris par procuration);
- dans la mesure;
- pour la question ou le territoire; et
- aux conditions, qu'ils jugent adéquates, et détermineront tous pouvoirs et responsabilités et rémunération (le cas échéant) de ladite personne ou dudit comité, la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son ou de leur mandat.

16.2 Si le Conseil de Gérance ou le gérant unique, le cas échéant, le précise, une telle délégation peut permettre une délégation subséquente des pouvoirs du Conseil de Gérance ou du gérant unique, le cas échéant, par toute personne à qui ils ont été délégués

16.3 Le Conseil de Gérance ou le gérant unique, le cas échéant, peut révoquer toute délégation en tout ou partie, ou modifier ses termes et modalités.

17. Pouvoirs et responsabilités des gérants. Sous réserve des présents Statuts, le Conseil de Gérance ou le gérant unique, le cas échéant, est responsable de la gestion de l'activité de la Société, et à cette fin ils peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société à l'exception de ceux réservés aux Associés par la Loi de 1915 ou les présents Statuts.

18. Représentation. Sous réserve de ce qui est prévu par les Lois du Luxembourg et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

- si la Société est gérée par un Gérant unique, le Gérant unique; ou
- si la Société a plus d'un Gérant, par la signature conjointe de deux (2) Gérants; ou
- par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil de Gérance ou le Gérant unique, le cas échéant.

19. Prise de décisions collective du conseil de gérance.

19.1 En règle générale, le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à ladite réunion. Si la Société n'a qu'un gérant unique, la règle générale ne s'applique pas, et le gérant unique peut prendre des décisions par écrit conformément à l'Article 27 sans tenir compte des dispositions de cet Article 19.

19.2 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (mais aucune autre personne) aux fins de le représenter, soit par écrit soit par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen similaire de communication, une copie de la désignation en constituant une preuve suffisante (un "Représentant de Gérant") pour assister à une réunion, délibérer, voter et exercer toutes les fonctions du Gérant pour son compte à ladite réunion. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants mais non l'ensemble des autres Gérants.

20. Convocation d'une réunion du conseil de gérance.

20.1 Le Conseil de Gérance doit être convoqué par un Gérant ou en autorisant le secrétaire de la Société à procéder à cette convocation. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social de la Société sauf indication contraire dans l'avis de convocation. Tout avis de convocation à une réunion du Conseil de Gérance doit mentionner la date et l'heure proposées et le lieu où elle se tiendra.

20.2 Un avis écrit de convocation de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

20.3 Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par télécopie, par email ou par tout autre moyen de communication similaire, dont une copie signée constituera une preuve suffisante. Une convocation préalable ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance et ayant été communiquée à tous les Gérants. Une convocation préalable ne sera pas requise si tous les Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance et s'ils renoncent aux modalités relatives à la convocation ou dans les cas dans lesquels des résolutions écrites sont approuvées et signées par l'ensemble des membres du Conseil de Gérance.

20.4 Sous réserve des Statuts, les Gérants sont réputés participer à une réunion lorsque (i) la réunion a été convoquée et se déroule conformément aux Statuts; et (ii) chacun peut communiquer aux autres toute information ou opinion sur n'importe quel point particulier de l'ordre du jour de la réunion.

20.5 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également se tenir par conférence téléphonique ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre en permanence et permettant une participation effective à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion et la réunion est réputée s'être tenue au siège social de la Société ou, en cas de réunion tenue par les moyens de communication décrits ci-avant, la réunion est réputée avoir lieu à l'endroit où la forme de communication est initiée.

20.6 Le procès-verbal de réunion du Conseil de Gérance sera signé par le Président, le cas échéant, ou en l'absence de celui-ci par le président pro tempore, et le secrétaire (le cas échéant), ou par deux (2) Gérants. Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux pouvant être produits lors de procédures judiciaires ou autres, seront signé(e)s par le Président, le cas échéant, ou par deux (2) Gérants.

21. Présidence des réunions du conseil de gérance.

21.1 Le Conseil de Gérance peut désigner un Gérant qui présidera ses réunions. La personne ainsi nommée est pour cette période le "Président". Le Conseil de Gérance peut révoquer le Président à tout moment.

21.2 Si le Président ne se présente pas à une réunion du Conseil de Gérance dans les dix (10) premières minutes de l'heure prévue à laquelle elle doit débiter, les Gérants participants doivent désigner l'un d'entre eux pour présider le Conseil.

21.3 En cas de partage égal des voix pour et contre une proposition, le Président ou le Président pro tempore, le cas échéant, a une voix prépondérante.

22. Conflits d'intérêt.

22.1 Le Conseil de Gérance dispose de tous pouvoirs pour autoriser toutes questions qui lui sont proposées conformément aux présents Statuts et qui, si elles n'étaient pas autorisées, impliqueraient une violation des obligations d'un Gérant aux fins d'éviter une situation dans laquelle il/elle a, ou il/elle peut avoir, un intérêt direct ou indirect qui est, ou qui peut être, en conflit avec les intérêts de la Société.

22.2 Toute autorisation sur une question dans le cadre de l'Article 22.1 peut être donnée dans les conditions définies par le Conseil de Gérance. Cette autorisation peut être donnée sous réserve de toutes modalités ou limites que le Conseil de Gérance impose, soit à la date à laquelle est donnée l'autorisation ou par la suite, mais cette autorisation est autrement donnée dans toute la mesure permise possible. Un Gérant devra respecter toutes les obligations qui lui sont imposées ou auxquelles il s'est engagé conformément à ladite autorisation. Le Conseil de Gérance peut modifier ou mettre fin à une autorisation à tout moment.

22.3 Sauf acceptation contraire de sa part, un Gérant n'aura pas à rendre compte à la Société des bénéfices, des rémunérations ou d'autres avantages que lui-même (ou toute autre personne ayant un lien avec lui) tire de toute activité autorisée par le Conseil de Gérance conformément à l'Article 22.1 et tout contrat, transaction ou accord concernant cette activité ne sera pas susceptible d'être évité au motif desdits bénéfices, rémunérations ou avantages.

23. Pouvoir de réserve des associés.

23.1 Si une personne seule ou conjointement avec une autre personne, (le "Parent" détient plus de cinquante pour cent (50 %) de la valeur nominale des Parts Sociales émises de la Société, les dispositions suivantes s'appliqueront et, en cas d'incompatibilité, prévaudront par rapport à toutes les autres dispositions des présents Statuts:

23.1.1 le Parent peut à tout moment et de temps à autres proposer la nomination de toute personne au mandat de Gérant ou proposer la révocation d'un Gérant, quelle que soit la manière dont il a été nommé;

23.1.2 cette proposition de nomination ou de révocation ou notification sera signifiée par écrit à la Société et signée pour le compte du Parent par l'un de ses directeurs, administrateurs ou agents (le cas échéant) ou par son secrétaire ou par toute autre personne dûment habilitée à ces fins; et

23.1.3 à la suite de cette proposition de nomination ou de révocation, le Conseil de Gérance convoquera immédiatement une Assemblée Générale pendant laquelle les Associés adopteront une décision concernant ladite nomination ou révocation.

23.2 Aucune notification donnée conformément à l'Article 23.1.2 n'annule quoi que ce soit que le Conseil de Gérance aura fait avant que ladite notification n'ait été signifiée à la Société.

24. Comités.

24.1 Les comités auxquels ont été délégué un pouvoir conformément à l'Article 16 doivent suivre les procédures basées, dans la mesure où elles sont applicables, sur les dispositions des Statuts qui régissent la prise de décisions du Conseil de Gérance.

24.2 Le Conseil de Gérance peut établir pour les comités des règles de procédure, qui ne peuvent pas prévaloir sur les règles des présents Statuts en cas d'incompatibilité.

25. Secrétaire. La Société aura un secrétaire de Société. Le Conseil de Gérance désignera une personne qui sera le secrétaire pendant la durée et aux conditions qu'il jugera adéquates; et il pourra révoquer tout secrétaire qu'il aura désigné. Une personne cesse d'être secrétaire dès que la Société reçoit une notification de la part du secrétaire démissionnant de son mandat, et que ladite démission a pris effet conformément à ses termes.

26. Rémunération des gérants.

26.1 Les Gérants peuvent entreprendre tous les services pour la Société que le Conseil de Gérance décide. Les Gérants n'ont pas le droit de percevoir une rémunération:

- pour leurs services auprès de la Société en tant que Gérants ou Gérants substitués; ou
- pour tout autre service qu'ils entreprennent pour la Société,
- excepté pour ce qui est de toute rémunération faisant partie de leur mandat de gestion auprès de la Société ou d'un mandat, d'un contrat de travail ou d'un contrat de services auprès de toute autre Société associée.

26.2 Sauf décision contraire du Conseil de Gérance, les Gérants n'ont pas à rendre compte à la Société des rémunérations qu'ils touchent en tant que Gérants ou autres agents ou employés des filiales de la Société ou de toute autre personne morale dans laquelle la Société a des intérêts.

26.3 La Société peut rembourser les dépenses raisonnables encourues par les Gérants pour assister:

- aux réunions du Conseil de Gérance ou des comités; ou
- aux Assemblées Générales; ou
- aux assemblées séparées des détenteurs de toute classe de Parts Sociales ou d'obligations de la Société; ou
- ou autrement liées à l'exercice de leurs pouvoirs et à la décharge de leurs responsabilités en lien avec la Société.

27. Décisions par résolution écrite.

27.1 Le Conseil de Gérance peut adopter des résolutions à l'unanimité par des résolutions circulaires lorsqu'il exprime son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen similaire de communication. Chacun des Gérants peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements constituant la preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

27.2 Le Conseil de Gérance doit veiller à ce que la Société tienne un registre, par écrit, pendant au moins cinq (5) ans à compter de la date de la décision enregistrée, de toutes les décisions adoptées à l'unanimité ou à la majorité des voix par le Conseil de Gérance.

27.3 Les décisions du gérant unique seront enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux pouvant être produits lors de procédures judiciaires ou autres, seront signés (e)s par le gérant unique.

28. Vacance d'un poste de gérant .

28.1 En cas de vacance d'un poste de Gérant par suite de décès, d'incapacité légale, de faillite, de démission ou pour tout autre motif, ladite vacance peut être pourvue à titre temporaire pendant une période n'excédant pas le mandat initial du Gérant remplacé par les Gérants restants jusqu'à l'Assemblée Générale suivante au cours de laquelle il sera adopté une décision quant à la nomination définitive, conformément aux dispositions légales en vigueur.

28.2 Si la vacance concerne le poste de Gérant unique de la Société, cette vacance devra être pourvue sans délai par l'Assemblée Générale.

29. Règles supplémentaires à la discrétion des gérants. Sous réserve des présents Statuts et des dispositions en vigueur de la Loi de 1915, le Conseil de Gérance peut établir toute règle qu'il juge adéquate sur la façon de prendre des décisions, et de consigner ou de communiquer de telles règles au(x) Conseil de Gérance/Gérants.

Titre IV. - Droits des associés

30. Assemblées générales.

30.1 Si la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, au moins une assemblée générale des Associés se tiendra dans les six (6) mois qui suivent la fin de chaque exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou dans tout autre endroit pouvant être précisé dans l'avis de convocation de ladite réunion. D'autres réunions des Associés peuvent se tenir à tout autre endroit et à toute date pouvant être précisés dans l'avis respectif de convocation de la réunion (chacune une "Assemblée Générale"). Si l'ensemble des Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils ont renoncé aux modalités relatives à la convocation, la réunion peut se tenir sans avis préalable ou publication.

30.2 Chaque Associé disposera d'un droit de vote par Part Sociale dont il est le détenteur.

30.3 Un Associé est capable d'exercer le droit de parler à une Assemblée Générale si cette personne est capable de communiquer à toutes les personnes assistant à l'assemblée, lors de l'assemblée, toutes les informations ou opinions de cette personne sur l'ordre du jour de l'assemblée.

30.4 Un Associé est capable d'exercer le droit de vote à une Assemblée Générale lorsque:

- cet Associé est capable de voter, pendant l'assemblée, sur les résolutions mises au vote lors de l'assemblée, et
- le vote de cet Associé peut être pris en compte pour déterminer si ces résolutions sont adoptées ou non en même temps que les votes de tous les autres Associés assistant à l'assemblée.

30.5 Les Associés peuvent prendre toutes les mesures qu'ils jugent adéquates pour permettre à ceux qui assistent à une Assemblée Générale d'exercer leur droit de parole ou de vote lors de cette assemblée.

30.6 Excepté en cas de majorités supérieures prévues aux présents Statuts ou par la loi, les décisions collectives des Associés de la Société ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

30.7 Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société ni obliger aucun des Associés à augmenter sa participation dans la Société autrement qu'à l'unanimité des voix des Associés.

30.8 Toute résolution de dissolution de la Société ou destinée à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou de nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément aux Lois du Luxembourg.

31. Présidence des assemblées générales.

31.1 Si les Associés ont désigné un président, celui-ci préside les Assemblées Générales s'il est présent et souhaite le faire.

31.2 Si les Associés n'ont pas désigné de président ou si le président ne souhaite pas présider l'assemblée ou ne se présente pas dans les dix (10) premières minutes de l'assemblée, l'assemblée doit nommer un autre Associé pour présider l'assemblée, et la nomination du président de l'assemblée doit être le premier point à l'ordre du jour.

31.3 La personne qui préside une assemblée conformément au présent Article est appelée le président de l'assemblée.

31.4 Le Conseil de Gérance ou tout Gérant peut assister et prendre la parole aux Assemblées Générales, qu'ils soient ou non Associés à la demande des Associés. Le président de l'Assemblée Générale peut autoriser d'autres personnes qui ne sont:

31.4.1 ni Associés de la Société;

31.4.2 ni autrement autorisées à exercer les droits d'Associés en rapport avec des Assemblées Générales, à assister et prendre la parole à une Assemblée Générale.

32. Ajournement.

32.1 Si les personnes assistant à une Assemblée Générale n'atteignent pas le quorum (le cas échéant) dans la première demi-heure de l'heure prévue de début ou si le quorum cesse d'être réuni au cours de l'assemblée, le président de l'assemblée doit l'ajourner.

32.2 Le président de l'assemblée peut ajourner une Assemblée Générale à laquelle le quorum est réuni: (i) si l'assemblée consent à l'ajournement; ou (ii) s'il semble au président de l'assemblée que l'ajournement est nécessaire pour protéger la sécurité de personnes assistant à l'assemblée ou pour garantir que l'ordre du jour de l'assemblée soit traité correctement.

32.3 Le président de l'assemblée doit ajourner une Assemblée Générale si l'assemblée le lui ordonne. Lorsqu'il ajourne une Assemblée Générale, le président de l'assemblée doit: (i) soit indiquer la date, l'heure et le lieu auxquels elle est reportée soit indiquer qu'elle reprendra à la date, l'heure et dans le lieu que fixera le Conseil de Gérance; et (ii) respecter les instructions de l'assemblée quant à la date, l'heure et le lieu de report.

32.4 Si une assemblée ajournée doit se poursuivre plus de quatorze (14) jours après son ajournement, la Société doit l'annoncer avec au moins sept (7) jours francs d'avance (c'est-à-dire sans tenir compte du jour de l'assemblée ni du jour de la notification):

- aux mêmes personnes qui doivent être informées de la tenue de l'Assemblée Générale de la Société; et
- avec les mêmes informations qu'une telle convocation doit contenir.

32.5 Aucune question ne doit être traitée à une Assemblée Générale ajournée qui n'aurait pas pu être correctement traitée lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu.

33. Votes aux assemblées générales.

33.1 Une résolution mise au vote lors d'une Assemblée Générale est votée à main levée, à moins qu'un scrutin ne soit demandé en bonne et due forme conformément aux présents Statuts.

33.2 Aucune objection ne peut être soulevée quant à la qualification d'une personne votant à une Assemblée Générale, sauf à l'assemblée ou à l'assemblée ajournée au cours de laquelle le vote objecté est effectué, et tout vote non rejeté lors de l'assemblée est valide.

33.3 Toute objection de cette nature doit être signalée au président de l'assemblée, dont la décision est sans appel.

33.4 Il est possible de demander un scrutin sur une résolution:

33.4.1 avant l'Assemblée Générale où elle sera mise au vote; ou

33.4.2 lors d'une Assemblée Générale, soit avant le vote à main levée sur cette résolution, soit juste après la proclamation du résultat d'un vote à main levée sur cette résolution.

33.5 Un scrutin peut être demandé par:

33.5.1 le président de l'assemblée; ou

33.5.2 la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

33.6 Une demande de scrutin peut être retirée si (i) le scrutin n'a pas encore eu lieu; et (ii) le président de l'assemblée consent au retrait. Les scrutins doivent se dérouler au moment et au lieu et de la façon choisie par le président de l'assemblée.

34. Teneur des procurations.

34.1 Les mandataires ne sont valablement nommés que par un avis écrit (une «procuration») qui:

- indique le nom et l'adresse de l'Associé donnant procuration;
- identifie la personne qui est le mandataire de cet Associé et l'Assemblée Générale pour laquelle cette personne est nommée;
- est signé par ou pour le compte de l'Associé donnant procuration ou est authentifié d'une façon à déterminer par le Conseil de Gérance; et
- est remis à la Société conformément aux présents Statuts et aux instructions de la convocation à l'Assemblée Générale à laquelle il se rapporte.

34.2 La Société peut exiger que les procurations soient fournies sous une forme particulière et peut demander différentes formes pour différentes fins.

34.3 Les procurations peuvent stipuler comment le mandataire qu'elles désignent doit voter (ou que le mandataire doit s'abstenir de voter) sur une ou plusieurs résolutions.

35. Remise des procurations.

35.1 Une personne ayant le droit d'assister, de prendre la parole ou de voter (à main levée ou dans un scrutin) lors d'une Assemblée Générale conserve ce droit pour cette assemblée ou son ajournement même si une procuration valable a été remise à la Société par ou pour le compte de cette personne.

35.2 Toute nomination au titre d'une procuration peut être révoquée par notification écrite remise à la Société par ou pour le compte du mandant par lequel ou pour le compte duquel la procuration a été donnée.

35.3 La révocation d'une procuration ne prend effet que si elle est remise avant le début de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée à laquelle elle se rapporte.

35.4 Si une procuration n'est pas signée par le mandant, elle doit être accompagnée d'une preuve écrite de l'autorité de la personne qui l'a signée de la signer pour le compte du mandant.

36. Résolutions des associés.

36.1 Aussi longtemps que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être adoptées par vote écrit des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale sous réserve que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou des décisions à adopter et donne son vote par écrit.

36.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs accordés à l'Assemblée Générale par les Lois du Luxembourg et par les présents Statuts. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des Associés» sera interprétée comme une référence à l'Associé unique, en fonction du contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique.

Titre V. - Exercice social - Comptes annuels - Allocation des bénéfices - Dividendes intérimaires

37. Exercice social et comptes annuels.

37.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

37.2 À l'expiration de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil de Gérance établit un inventaire des actifs et des passifs de la Société, le bilan et le compte de résultats conformément à la loi.

37.3 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant total de la réserve légale se monte à dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

37.4 Les sommes allouées à une réserve de la Société par un Associé peuvent être également affectées à la réserve légale si l'Associé ayant effectué cet apport accepte cette affectation.

37.5 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société peut être réduite en proportion de telle sorte qu'elle n'excède pas dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

37.6 Sous réserve de ces Statuts et sur recommandation du Conseil de Gérance, l'Assemblée Générale déterminera la façon dont le solde des bénéfices de la Société sera employé conformément aux Lois du Luxembourg et aux présents Statuts.

38. Allocation des bénéfices sur les parts sociales.

38.1 Des distributions seront faites aux Associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société, respectivement dans leurs classes de Parts Sociales et sous réserve des dispositions suivantes.

38.2 Après l'allocation des bénéfices à la réserve légale et sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, tous les bénéfices restants seront distribués comme suit:

38.2.1 les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles auront, au prorata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales Préférentielles (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur son investissement direct dans l'Actif Désigné pertinent acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales Préférentielles de cette classe de Parts Sociales Préférentielles (le "Revenu d'Investissement"), moins (ii) tous les coûts, frais et dépenses directement liés à cet investissement et une allocation au pro-rata de tous autres coûts liés à l'établissement et au maintien en état normal de la Société (les "Frais d'Investissement"), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance (le "Revenu Net d'Investissement");

38.2.2 un dividende associé à des Parts Sociales Préférentielles d'une ou plusieurs classes ne pourra être versé, sous réserve d'une décision de l'Assemblée Générale, à la classe de Parts Sociales Préférentielles considérée que si l'ensemble du bénéfice net distribuable est supérieur au montant de la distribution envisagée;

38.2.3 dès lors qu'un Revenu Net d'Investissement sera constaté sur une ou plusieurs classes de Parts Sociales Préférentielles, l'Assemblée Générale aura la faculté de décider de la distribution de ce ou ces Revenu(s) Net(s) d'Investissement dans chaque classe de Parts Sociales Préférentielles pertinentes; et

38.2.4 l'Assemblée Générale peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter en application avec les dispositions légales applicables.

38.3 Tout profit restant de la Société, le cas échéant, après la distribution visé dans cet Article 38, devra être alloué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au pro rata des Parts Sociales Ordinaires détenues par chacun d'eux.

38.4 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'états financiers intermédiaires établis par le Conseil de Gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution et sous réserve des dispositions se rapportant à l'allocation de bénéfices sur les Parts Sociales dans ces Statuts. Les montants à distribuer ne peuvent pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés du report bénéficiaire et des réserves distribuables, mais déduction faite des pertes reportées antérieures et des montants à affecter à une réserve que les Lois du Luxembourg ou les présents Statuts ne permettent pas de distribuer.

38.5 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés sous réserve des dispositions des Lois du Luxembourg et des présents Statuts.

38.6 Lorsqu'un dividende ou une autre somme constituant une distribution est dû au titre d'une Part Sociale, il doit être payé par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

38.6.1 virement vers un compte bancaire ou d'une société d'épargne immobilière spécifié par le bénéficiaire de la distribution par écrit ou par tout autre moyen décidé par le Conseil de Gérance; ou

38.6.2 tout autre moyen de paiement convenu entre le Conseil de Gérance et l'Associé en question par écrit ou par tout autre moyen décidé par le Conseil de Gérance.

39. Distributions en nature.

39.1 Sous réserve des conditions d'émission de la Part Sociale en question, la Société peut décider, par résolution des Associés sur la recommandation du Conseil de Gérance, de payer tout ou partie d'un dividende ou d'une autre distribution due pour une Part Sociale en transférant des actifs en nature de valeur équivalente (y compris, notamment, des Parts Sociales ou d'autres valeurs mobilières de toute société).

39.2 Afin de verser une distribution en nature, le Conseil de Gérance peut prendre les dispositions qu'il juge adéquates, et y compris, notamment, en cas de difficulté relative à la distribution:

39.2.1 fixer la valeur de certains actifs;

39.2.2 payer en numéraire à tout bénéficiaire de distribution sur la base de cette valeur afin d'ajuster les droits des bénéficiaires; et

39.2.3 confier des actifs à des fiduciaires.

40. Renonciation aux distributions. Les bénéficiaires d'une distribution peuvent renoncer à leur droit à dividende ou autre distribution dû pour une Part Sociale en notifiant ce souhait par écrit à la Société.

41. Pouvoir de capitaliser et appropriation des sommes capitalisées.

41.1 Sous réserve des présents Statuts, le Conseil de Gérance peut, s'il y est autorisé par une résolution des Associés:

41.1.1 décider de capitaliser tout bénéfice de la Société (qu'il soit ou non disponible à la distribution) qui n'est pas requis pour le versement d'un dividende, ou toute somme figurant au crédit du Compte de Prime d'Émission ou de toute réserve de capital; et

41.1.2 affecter toute somme qu'il décide ainsi de capitaliser (une «somme capitalisée») aux personnes qui y auraient eu droit si elle avait été distribuée par voie de dividende (les «ayants droit») et dans les mêmes proportions.

41.2 Les sommes capitalisées doivent être affectées:

41.2.1 pour le compte des ayants droit, et 41.2.2 dans les mêmes proportions que le dividende leur aurait été distribué.

41.3 Toute somme capitalisée peut être affectée au paiement de nouvelles Parts Sociales d'un montant nominal égal à la somme capitalisée, qui sont ensuite allouées créditées comme entièrement payées aux ayants droit ou selon leurs instructions.

41.4 Une somme capitalisée qui a été prise sur les bénéfices disponibles à la distribution peut être affectée au paiement de nouvelles obligations de la Société, qui sont ensuite allouées créditées comme entièrement payées aux ayants droit ou selon leurs instructions.

41.5 Sous réserve des présents Statuts le Conseil de Gérance peut:

41.5.1 affecter les sommes capitalisées conformément aux Articles 41.3 et 41.4 partiellement d'une façon et partiellement d'une autre;

41.5.2 prendre les dispositions qu'il juge adéquates pour les Parts Sociales ou obligations devenant distribuables en fractions au titre du présent Article (y compris l'émission de certificats fractionnés ou les paiements en numéraire); et

41.5.3 autoriser toute personne à conclure avec la Société pour le compte de tous les ayants droit un accord contraignant concernant l'allocation qui leur est faite des Parts Sociales et obligations au titre du présent Article.

Titre VI. - Audit et surveillance et indemnité

42. Commissaire(s).

42.1 Si et tant que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s). L'assemblée générale des Associés nommera le ou les commissaire(s) et fixera la durée de leur mandat.

42.2 Tout commissaire peut être démis de son mandat à tout moment, sans préavis et avec ou sans cause par l'assemblée générale des Associés.

42.3 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

42.4 Si les Associés de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément à la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'institution du ou des commissaire(s) est supprimée.

42.5 Un réviseur d'entreprises agréé ne peut être démis de son mandat que par l'assemblée générale des Associés pour un motif valable ou avec son accord.

Titre VII. - Liquidation

43. Dissolution et liquidation.

43.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments du ou des liquidateur(s). Sauf disposition contraire, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

43.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux, étant spécifié que le boni de liquidation de la Société doit être versé de la manière stipulée dans l'Article 38 de ces Statuts.

43.3 Tout boni de liquidation compris dans tout Actif Désigné, après paiement des dettes de la Société, sera distribué entre les détenteurs de(s) classe(s) de Parts Sociales Préférentielles concernées en proportion de leurs détentions respectives de ces Parts Préférentielles.

43.4 Pour les besoins de cet Article 43:

43.4.1 toute dette ou dépense de la Société attribuable à, ou encourue en relation avec, un Actif Désigné sera considérée comme une réduction de la valeur des actifs composant l'Actif Désigné concerné;

43.4.2 toute dette ou dépense de la Société ne tombant pas dans le cadre de l'Article 43.4.1 ci-dessus sera considérée comme une réduction de la valeur des actifs des Actifs Désignés en proportion de la valeur des actifs qui le composent respectivement;

43.4.3 dans le cas où les dettes ou dépenses devant être appliqués en réduction d'un Actif Désigné particulier dans le cadre des Articles 43.4.1 et 43.4.2 ci-dessus excèdent la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considéré comme nul pour les besoins de cet Article 43, et ce déficit sera appliqué en réduction du ou des autre(s) Actif(s) Désigné(s) en proportion de la valeur des actifs qui les composent respectivement (cette valeur étant calculée, dans le cas de chaque actif, après avoir en premier lieu donné effet aux réductions requises par les Articles 43.4.1 et 43.4.2).

43.5 Tout boni de liquidation subsistant après la distribution prévue sous cet Article 43 sera distribué aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion des Parts Sociales Ordinaires détenues par chacun d'entre eux.

Titre VIII. - Articles finaux

44. Dispositions administratives.

44.1 Sous réserve des présents Statuts, tout ce qui peut être envoyé ou fourni par ou à la Société au titre des présents Statuts peut être envoyé ou fourni par tous les moyens prévus par la Loi de 1915 pour les documents ou informations que les dispositions de cette loi autorisent ou requièrent d'envoyer ou de fournir par ou à la Société.

44.2 Sous réserve des présents Statuts, tout document ou notification à envoyer ou à fournir au Conseil de Gérance, en lien avec la prise de décisions par le Conseil de Gérance, peut être également envoyé ou fourni par les moyens demandés par ce Conseil de Gérance pour l'envoi ou la fourniture de tels documents ou notifications pour la période donnée y compris, notamment, sous forme électronique.

44.3 S'ils ont été adressés correctement, les notifications ou les documents envoyés au Conseil de Gérance sous forme électronique sont réputés avoir été reçus à la date de l'envoi, et les notifications ou les documents envoyés par courrier postal sont réputés avoir été reçus le jour ouvrable suivant la date de l'envoi par la poste, dans tous les cas que la notification ait été ou non effectivement reçue.

45. Sceaux de la société.

45.1 La Société peut disposer d'un sceau mais elle n'y est pas obligée. Tout sceau ne peut être utilisé que par l'autorité du Conseil de Gérance

45.2 Le Conseil de Gérance peut décider par quels moyens et sous quelle forme le sceau doit être utilisé.

45.3 Sauf décision contraire du Conseil de Gérance, si la Société dispose d'un sceau et que celui-ci est apposé sur un document, le document doit également être signé par au moins deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le gérant unique.

45.4 Le Conseil de Gérance peut décider de prendre des dispositions en faveur des employés ou anciens employés de la Société ou de l'une de ses filiales (à l'exception des Gérants, anciens Gérants ou Gérants de fait) en lien avec la cessation ou le transfert à toute personne de tout ou partie des activités de la Société ou de la filiale conformément avec la ou les loi (s) en vigueur.

46. Interprétation et lois du Luxembourg.

46.1 Dans les présents Statuts une référence:

- (sauf si le contexte exige une interprétation différente) au singulier comprend le pluriel et vice versa;
- à une «personne» fait référence à un individu, une entreprise, une société ou tout autre personne morale, un gouvernement, un état ou un organisme d'état ou une entreprise en commun, une association ou un partenariat, un comité d'entreprise ou une instance représentative du personnel (ayant ou non une personnalité morale distincte);
- à une disposition législative ou réglementaire comprend toutes les modifications qui y ont été apportées et toutes ses remises en vigueur (avec ou sans modifications);
- aux termes «comprend», «comprennent» et «y compris» est réputée être suivie par le terme «sans limitation» et il ne sera pas donné un sens restrictif à des mots généraux du fait qu'ils sont précédés ou suivis de mots indiquant une catégorie particulière d'actes, de questions ou d'éléments, ou d'exemples compris dans le sens des mots généraux;
- aux titres des présents Statuts n'influence aucunement leur interprétation.

46.2 En plus des ces Statuts, la Société est aussi régie par toutes les dispositions en vigueur des Lois du Luxembourg.

47. Modifications apportées aux statuts. Toute modification des présents Statuts requiert l'accord de (i) la majorité des Associés (ii) représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription / Libération

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit	% du capital social de la Société
STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB II) LIMITED agissant en sa capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB II LP	12.500 Parts Sociales Ordinaires	EUR 12.500	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500.-euros.

Résolutions de l'associé unique:

L'Associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et a aussi décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Anne-Marie Kidd, née le 1 Mai 1968 à Gloucester (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg;

- Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Paolo Alonzi, né le 10 juin 1972 à Edinburgh (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle au 1, George Street, Edinburgh EH2 2LL, Grande-Bretagne.

2. L'Associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mai 2015. Relation: EAC/2015/10326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch/Alzette, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015070817/1349.

(150080793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.679.883,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.984.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L., a company existing under the laws of Spain, having its registered office at Mestre Nicolau, 19, 08021 Barcelona, Spain and registered with the "Registre de la Chambre de Commerce de Barcelone" under number B373130,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Spain in April 2015.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.984, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on May 23rd, 2008, published on June 20th, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1541 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company have been last amended by a deed of Maître

Karine REUTER, notary then residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on November 22nd, 2012, published on January 14th, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 85.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Decrease the share capital of the Company to the extent of twenty million one hundred sixty-eight thousand nine hundred and eighteen euro (EUR 20,168,918) in order to decrease it from its present amount of one hundred million eight hundred forty-eight thousand eight hundred and one euro (EUR 100,848,801) down to eighty million six hundred seventy-nine thousand eight hundred and eighty-three euro (EUR 80,679,883) by cancellation of twenty million one hundred sixty-eight thousand nine hundred and eighteen (20,168,918) shares of one euro (EUR 1) each, held by METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L.;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company to the extent of twenty million one hundred sixty-eight thousand nine hundred and eighteen euro (EUR 20,168,918),

in order to decrease it from its present amount of one hundred million eight hundred forty-eight thousand eight hundred and one euro (EUR 100,848,801) down to eighty million six hundred seventy-nine thousand eight hundred and eighty-three euro (EUR 80,679,883),

by cancellation of twenty million one hundred sixty-eight thousand nine hundred and eighteen (20,168,918) shares of one euro (EUR 1) each, held by METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L. and subsequent reimbursement to the Sole Shareholder of an amount of twenty million one hundred sixty-eight thousand nine hundred and eighteen euro (EUR 20,168,918).

The modalities of the reimbursement will be decided through a resolution of the board of managers.

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of reimbursed shares and the shareholders' reimbursement.

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at eighty million six hundred seventy-nine thousand eight hundred and eighty-three euro (EUR 80,679,883) divided into eighty million six hundred seventy-nine thousand eight hundred and eighty-three (80,679,883) shares of one euro (EUR 1) each."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L., une société existante selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Mestre Nicolau, 19, 08021 Barcelone, Espagne et enregistrée au Registre de la Chambre de Commerce de Barcelone sous le numéro B373130,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en Espagne en avril 2015.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 138.984, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 mai 2000, publié le 20 juin 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro

1541. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire alors de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 novembre 2012, publié le 14 janvier 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 85.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de vingt millions cent soixante-huit mille neuf cent dix-huit euros (EUR 20.168.918) pour le réduire de son montant actuel de cent millions huit cent quarante-huit mille huit cent un euros (EUR 100.848.801) à quatre-vingt millions six cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 80.679.883) par l'annulation de vingt millions cent soixante-huit mille neuf cent dix-huit (20.168.918) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune, détenues par METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L.;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de vingt millions cent soixante-huit mille neuf cent dix-huit euros (EUR 20.168.918),

pour le ramener de son montant actuel de cent millions huit cent quarante-huit mille huit cent un euros (EUR 100.848.801) à quatre-vingt millions six cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 80.679.883),

par l'annulation de vingt millions cent soixante-huit mille neuf cent dix-huit (20.168.918) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune, détenues par METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L. et le remboursement subséquent à l'Associé Unique d'un montant de vingt millions cent soixante-huit mille neuf cent dix-huit euros (EUR 20.168.918).

Les modalités de remboursement seront décidées par une résolution du conseil de gérance.

Tous les pouvoirs sont conférés au Conseil de Gérance pour mettre en oeuvre les modifications comptables nécessaires, à l'annulation des parts sociales remboursées et le remboursement des actionnaires.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt millions six cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 80.679.883), représenté par quatre-vingt millions six cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-trois (80.679.883) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/9872. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071077/123.

(150081162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

PLJ Camberwell, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 184.318.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-eighth April,

Before us, Maître Anja HOLTZ, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

1) LJ LONDON HOLDINGS LIMITED, incorporated and registered in Isle of Man with company number 010137V and its registered office at 1 Bowring Road, Ramsey IM8 2LQ, Isle of Man ("LLHL"), represented by Park Limited and Whitebridge Limited, represented by, Mr Paul QUICK and Mr Clive NEEDHAM,

here represented by Mrs Monique GOLDENBERG, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given in Ramsey on 6 February 2015, and,

2) PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED, incorporated and registered in Hong Kong with company number 2007724 and its registered office at 22/F, South China Building, 1-3 Wyndham Street, Central, Hong Kong, ("PCCL"), represented by Mr Tony YEUNG SIU TUNG,

here represented by Mrs Monique GOLDENBERG, employee professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of PLJ CAMBERWELL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184318, incorporated and enacted by Maître Anja Holtz, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the twenty-third day of December two thousand and thirteen published in the Memorial C No 909 on the ninth day of April two thousand and fourteen (the "Company").

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound Sterling (GBP);
2. Reduction of the nominal value of the shares from twelve Euro fifty cents (EUR 12,50.-) to ten pences (GBP 0,1);
3. Conversion of the existing one thousand (1,000) shares of the Company having a nominal value of twelve Euro fifty cents (EUR 12,50.-) into one hundred and eight thousand two hundred eighty-five point ninety (108,285.90) shares having a nominal value of ten pences (GBP 0,1) so that the share capital of the Company shall henceforth be set at ten thousand eight hundred twenty-eight British Pound Sterling and fifty-nine pences (GBP 10,828.59);
4. Increase of the Company's share capital by an amount of fifty-five thousand seventy-one British Pounds Sterling and forty-one pences (GBP 55,071.41) so as to raise it from its current amount of ten thousand eight hundred twenty-eight 3 British Pound Sterling and fifty-nine pences (GBP 10,828.59) up to a new amount of sixty-five thousand nine hundred British Pounds Sterling (GBP 65,900.-) by a contribution in kind of a debt of an amount of fifty-five thousand seventy-one British Pounds Sterling and forty-one pences (GBP 55,071.41);
5. Restatement of article 5 of the articles of association of the Company;
6. Restatement of article 15 of the articles of association of the Company.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First Resolution

The Meeting resolves to change the currency of the Company's share capital from Euro (EUR) to British Pound Sterling (GBP) using the exchange rate quoted on 20 December 2013 by the European Central Bank of eighty pences (GBP 0.83) for one euro (EUR 1) and in force on the day of the decision of the effective conversion of the share capital, which is on 23 December 2013, immediately after the incorporation of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the nominal value of the shares in the share capital of the Company from twelve Euro fifty cents (EUR 12.50.-) to ten pences (GBP 0,1).

Third resolution

The Meeting resolves to convert the existing one thousand (1000) shares of the Company having a nominal value of twelve Euro fifty cents (EUR 12,50.-) into one hundred and eight thousand two hundred eighty-five point ninety (108,285.90) shares having a nominal value of ten pences (GBP 0,1) using the above-mentioned exchange rate so that the share capital of the Company shall henceforth be set at 4 ten thousand eight hundred twenty-eight British Pound Sterling and fifty-nine pences (GBP 10,828.59).

Fourth resolution

The Meeting further resolves to increase the Company's share capital by an amount of fifty-five thousand seventy-one British Pounds Sterling and forty-one pences (GBP 55,071.41), in order to bring it from its current amount of ten thousand eight hundred twenty-eight British Pounds Sterling and fifty-nine pences (GBP 10,828.59) up to a new amount of sixty-

five thousand nine hundred British Pounds Sterling (GBP 65,900) through the issuance of five hundred fifty thousand seven hundred and fourteen point ten (550,714.10) new shares with a nominal value of ten pences (GBP 0,1) each.

Subscription - Payment

All five hundred fifty thousand seven hundred and fourteen point ten (550,714.10) new shares with a nominal value of ten pences (GBP 0,1) each have been subscribed by LJ LONDON HOLDINGS LIMITED ("PCCL") in the amount of two hundred seventy-five thousand three hundred fifty-seven and zero five (275,357.05) shares and by PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED ("PCCL") in the amount of two hundred seventy-five thousand three hundred fifty-seven and zero five (275,357.05) shares and have been fully paid up by way of a contribution in kind of a corresponding part of two debts evidenced by preferred equity certificates issued by the Company to the benefit of the shareholders and in the proportions of the subscriptions done.

The shareholders declare having waived the repayment of corresponding part of the said debt instruments on the day of the issuance of the instruments, which is on 23 December 2013.

Fifth resolution

The Meeting resolves to restate article 5 of the articles of association of the Company that shall now be read as follows:

Art. 5.1. Definitions. Available amount means the total amount of the net profit of the Company (including the profit brought forward), to the extent that the shareholders will be entitled to dividends distribution in accordance with the Article 15 of the Articles of Associations, increased by

(i) any freely distributable share premium and any other freely distributable reserve and (ii) from case to case, by the amount of the reduction of the share capital and the legal reserve in connection with the class of shares to be cancelled, but reduced by (i) any loss (including loss brought forward) and

(ii) any amount to be allocated in reserve(s) according to the Law or the Articles of Association, whenever as specified in the interim accounts concerned (without, for avoidance of doubt, double counting), so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Or:

AA = Available Amount

NP = Net Profit (including profit brought forward)

P = any freely distributable Share Premium and any other freely distributable reserve

CR = the amount of the capital reduction and the legal reserve in connection with the Class of Shares to be cancelled

L = Loss (including loss brought forward)

LR = any amount to be allocated in reserve(s) according to the Law or the Articles of Association

Termination value per Share

Means the amount determined in accordance with the article 5.10 below.

Date of the Interim Accounts

Means the date not more than fifteen (15) days prior the date of the redemption and the termination of the Class of Shares concerned.

Interim Accounts

Means the interim accounts of the Company signifie les comptes intérimaires de la Société at the time of the Date of the Interim Accounts concerned.

Total Termination Amount

Means the amount determined in accordance with the article 5.11. below.

5.2. The share capital of the Company is set at sixty-five thousand nine hundred British Pounds Sterling (GBP 65,900.-) represented by

(i) six hundred fifty thousand (650.000) Class A Shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),

(ii) one thousand (1.000) Class B Shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),

(iii) one thousand (1.000) Class C Shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),

(iv) one thousand (1.000) Class D Shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),

(v) one thousand (1.000) Class E Shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),

(vi) one thousand (1.000) Class F Shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),

(vii) one thousand (1.000) Class G Shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),

(iii) one thousand (1.000) Class H Shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share),

(iv) one thousand (1.000) Class I Shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), et

(viii) one thousand (1.000) Class J Shares (in case of plurality, the Class J Shares and individually, a Class J Share),

Each share having a nominal value of ten pences (GBP 0,1) (collectively, the Shares, and individually, one Share), that will give right to participate into the Company's profits in accordance with the terms describe hereafter, divided as follows:

LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(i) three hundred twenty-five thousand (325.000) Class A Shares,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(ii) five hundred (500) Class B Shares,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(iii) five hundred (500) Class C Shares,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(iv) five hundred (500) Class D Shares,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(v) five hundred (500) Class E Shares,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(vi) five hundred (500) Class F Shares,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(vii) five hundred (500) Class G Shares,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(viii) five hundred (500) Class H Shares,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(ix) five hundred (500) Class I Shares,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(x) five hundred (500) Class J Shares.
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(i) three hundred twenty-five thousand (325.000) Class A Shares,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(ii) five hundred (500) Class B Shares,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(iii) five hundred (500) Class C Shares,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(iv) five hundred (500) Class D Shares,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(v) five hundred (500) Class E Shares,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(vi) five hundred (500) Class F Shares,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(vii) five hundred (500) Class G Shares,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(viii) five hundred (500) Class H Shares,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(ix) five hundred (500) Class I Shares,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(x) five hundred (500) Class J Shares.
Total of shares:	659.000

5.3. The shares of each class of shares will be collectively, and regardless their class, named as the Shares, and individually and regardless their class as one Share. The holders of the Shares are collectively named the Shareholders.

5.4. Each Share gives right to a vote.

5.5. In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to the entire share capital regardless the class of share subscribed.

5.6. All shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these articles.

5.7. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.8. The share capital can be reduced by the termination of Shares as well as by the termination of one or several classes of Shares in their entirety by the redemption and the termination of all the Shares issued in this class or these classes. In case of redemptions or terminations of classes of shares, these terminations and redemptions of Shares will be done in reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.9. In case of reduction of share capital by the redemption and the termination of one class of Shares (in the order provided by the article 5.8), this class will give right to the holders of the Shares of this class, pro-rated to their respective holding in this class, to the Available Amount (limited to Total Amount of Termination as determined by the General Meeting), and the holders of Shares of the redeemed and cancelled shares will receive, from the Company, an amount equal to the Termination Value per Shares for each Share of the related class held by them and cancelled.

5.10. The Termination Value per Shares will be determined by dividing the Total Termination Amount by the number of Shares issued in the class that will be redeemed and cancelled.

5.11. The Total Termination Amount will be determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting based on the relevant Interim Accounts. The Total Termination Amount for each of the Class , I, H, G, F, E, D, C, B and A will be the Available Amount at the time of the termination of the relevant class, unless otherwise decided by the General Meeting provided that the Total Termination Amount is never higher than the Available Amount.

5.12. At the time of the redemption and termination of the Shares of the relevant class, the Termination Value per Shares as determined will become due and payable by the Company."

Sixth resolution

The Meeting resolves to restate article 15 of the articles of association of the Company that shall now be read as follows:

" **Art. 15.** The profits in respect of the financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's subscribed capital.

On the director(s)' recommendation, the General Meeting of the Shareholders decide to allocate the annual net profits. The General Meeting can decide to fund all or a part of the balance to one or several reserve or provision accounts, to bring forward to the next financial year or to distribute to the shareholders as dividends.

The director(s) can pay an interim dividend according to the regulations set by law. He will determine the amount as well as the payment date of these interim dividends.

In the case of a dividend declaration, this dividend will be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0,25% of the nominal value of each Shares will be equally distributed to all the shareholders proportionately to their Shares regardless the class, then

(ii) the balance of the total amount distributed will be fully allocated to the holders of the last class of Shares in in reverse alphabetical order (being the Class J Shares first, then if there is no Class J Shares, the Class I Shares and so forth until only Class A Shares left)".

The shareholders declare that the above decisions have been effective, with respect to the Company, on 23 December 2013, immediately after the incorporation of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.200 euros.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

To be followed by a French Translation

L'an deux mille quinze, le vingt-huit avril

Par-devant nous Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

Ont comparu:

1) LJ LONDON HOLDINGS LIMITED, dûment établie à l'île de Man sous le numéro 010137V et ayant son siège social au 1 Bowring Road, Ramsey IM8 2LQ, île de Man ("LLHL"), représentée par les sociétés Park Limited et White-bridge Limited, elles-mêmes représentées par Messieurs Paul QUICK et Clive NEEDHAM;

Ici représentés par Madame Monique GOLDENBERG, employée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Ramsey, le 6 février 2015, et,

2) PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED, dûment établie à Hong Kong sous le numéro 2007724 et ayant son siège social au 22/F, South China Building, 1-3 Wyndham Street, Central, Hong Kong, ("PCCL"), représentée par Monsieur Tony YEUNG SIU TUNG,

Représenté par Madame Monique GOLDENBERG, employée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être formalisées avec celui-ci.

Lesdites parties comparantes sont les associées de PLJ CAMBERWELL, une société à responsabilité limitée (a private limited liability company), constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184318, constituée par acte authentique publié au Mémorial C du 9 avril 2014, numéro 909, par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2013 (la "Société").

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la devise du capital de la Société de l'Euro (EUR) à la Livre Sterling (GBP).
2. Diminution de la valeur nominale des parts sociales passant de douze Euros et cinquante centimes (EUR 12,50) à 10 pences (GBP 0,1).
3. Conversion des mille (1.000) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de douze Euros et cinquante centimes (EUR 12,50) en cent huit mille deux cent quatre-vingt virgule quatre-vingt dix (108.285,90) parts

sociales ayant une valeur nominale de dix pences (GBP 0,1) afin que le capital social soit désormais fixé à dix mille huit cent vingt-huit Livres Sterling et cinquante-neuf pences (GBP 10.828,59).

4. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cinquante-cinq mille soixante et onze Livres Sterling et quarante et un pences (GBP 55.071,41) afin de le porter de son montant actuel de dix mille huit cent vingt-huit Livres Sterling et cinquante-neuf pences (GBP 10.828,59) à un nouveau montant de soixante-cinq mille neuf cent Livres Sterling (GBP 65.900,-), par un apport en nature d'une créance.

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

6. Modification de l'article 15 des statuts de la Société.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée décide de changer la devise du capital social de l'Euro (EUR) à la Livre sterling (GBP) en se basant sur le taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne le 20 décembre 2013 de quatre-vingt-trois pences (GBP 0,83) pour un Euro (EUR 1,-) et en vigueur au jour de la décision de conversion effective du capital soit le 23 décembre 2013, immédiatement après la constitution.

Seconde Résolution

L'Assemblée décide de diminuer la valeur nominale des parts du capital social de douze Euros et cinquante centimes (EUR 12,50) à dix pences (GBP 0,1).

Troisième Résolution

L'Assemblée décide de convertir les mille (1.000) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de douze Euros et cinquante centimes (EUR 12,50) en cent-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq virgule quatre-vingt-dix (108.285,90) parts sociales ayant une valeur nominale de dix pences (GBP 0,1) en se basant sur le taux de change cité ci-dessus afin que le capital social soit désormais fixé à dix mille huit cent vingt-huit Livres Sterling et cinquante-neuf pences (GBP 10.828,59).

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide ensuite d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante-cinq mille soixante et onze Livres Sterling et quarante et un pences (GBP 55.071,41), afin de le porter de son montant actuel de dix mille huit cent vingt-huit Livres Sterling et cinquante-neuf pences (GBP 10.828,59) à un nouveau montant de soixante-cinq mille neuf cent Livres Sterling (GBP 65.900,-) par l'émission de cinq cent cinquante mille sept cent quatorze virgule dix (550.714,10) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix pences (GBP 0,1) chacune.

Souscription - Paiement

Les cinq cent cinquante mille sept cent quatorze virgule dix (550.714,10) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale dix pences (GBP 0,1) chacune ont été souscrites par LJ LONDON HOLDINGS LIMITED ("LLHL") à la hauteur de deux cent soixante-quinze mille trois cent cinquante-sept virgule zéro cinq (275.357,05) parts sociales et par PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED ("PCCL") à la hauteur de deux cent soixante-quinze mille trois cent cinquante-sept virgule zéro cinq (275.357,05) parts sociales et ont été intégralement libérées par un apport en nature de deux créances matérialisées par des preferred equity certificates émis par la société au bénéfice des associés et dans les proportions des souscriptions effectuées.

Les associés déclarent avoir renoncé au remboursement des dites titres de créances dans les proportions des souscriptions effectuées au jour de l'émission des titres à savoir le 23 décembre 2013.

Cinquième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui doit dorénavant avoir la teneur suivante:

“ **Art. 5.1. Définitions.** Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés), dans la mesure où les associés auront eu droit à des distributions de dividendes selon l'Art. 15 des Statuts, augmenté par

(i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas, par le montant de la réduction du capital Social et de la réserve légale en relation avec la classe de part Sociales devant être annulée, mais réduit par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et

(ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, pour éviter tout doute, un comptage double), de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales devant être annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale

signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.10 ci-dessous.

Date des Comptes Intérimaires

signifie la date ne précédant pas de plus de quinze (15) jours la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Comptes intérimaires

signifie les comptes intérimaires de la Société au moment de la Date des Comptes Intérimaires concernée

Montant d'Annulation Total

signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.11. ci-dessous.

5.2. Le capital social de la Société est fixé à soixante-cinq mille neuf cent Livres Sterling (GBP 65.900,-) représenté par

(i) six cent cinquante mille (650.000) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales A, et individuellement, une Part Sociale A),

(ii) mille (1.000) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales B, et individuellement, une Part Sociale B),

(iii) mille (1.000) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales C, et individuellement, une Part Sociale C),

(iv) mille (1.000) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales D, et individuellement, une Part Sociale D),

(v) mille (1.000) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales E, et individuellement, une Part Sociale E),

(vi) mille (1.000) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales F, et individuellement, une Part Sociale F),

(vii) mille (1.000) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales G, et individuellement, une Part Sociale G),

(iii) mille (1.000) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales H, et individuellement, une Part Sociale H),

(iv) mille (1.000) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales I, et individuellement, une Part Sociale I), et

(viii) mille (1.000) parts sociales de classe J (en cas de pluralité, les Parts Sociales J, et individuellement, une Part Sociale J),

chaque part sociale ayant une valeur nominale de dix pences (GBP 0,1) (collectivement, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale), qui donneront le droit de participer aux bénéfices réalisés par la Société selon les modalités indiquées ci-après, répartie comme suit:

LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(i) trois cent vingt-cinq mille (325.000) parts sociales A,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(ii) cinq cent (500) parts sociales B,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(iii) cinq cent (500) parts sociales C,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(iv) cinq cent (500) parts sociales D,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(v) cinq cent (500) parts sociales E,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(vi) cinq cent (500) parts sociales F,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(vii) cinq cent (500) parts sociales G,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(viii) cinq cent (500) parts sociales H,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(ix) cinq cent (500) parts sociales I,
LJ LONDON HOLDINGS LIMITED	(x) cinq cent (500) parts sociales J.
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(i) trois cent vingt-cinq mille (325.000) parts sociales A,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(ii) cinq cent (500) parts sociales B,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(iii) cinq cent (500) parts sociales C,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(iv) cinq cent (500) parts sociales D,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(v) cinq cent (500) parts sociales E,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(vi) cinq cent (500) parts sociales F,

PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(vii) cinq cent (500) parts sociales G,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(viii) cinq cent (500) parts sociales H,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(ix) cinq cent (500) parts sociales I,
PETERSON (CAMBERWELL) COMPANY LIMITED	(x) cinq cent (500) parts sociales J.
Total des parts	659.000

5.3. Les parts sociales de chaque classe de part sociale seront collectivement, et indépendamment de leur classe, désignées comme les Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe comme une Part Sociale. Les détenteurs des Part Sociales sont collectivement désignés comme les Associés.

5.4. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

5.5. En supplément au capital social de la Société, un compte de prime d'émission peut être créé, sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale est transférée. Toute prime d'émission payée lors de la souscription de toute Part Sociale d'une classe spécifique lors de leur émission sera affectée à la totalité du capital social indépendamment de la classe de Part Sociale qui est souscrite.

5.6. Toutes les Parts Sociales auront des droits identiques, sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts.

5.7. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.8. Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes de Parts Sociales dans leur intégralité par le rachat et l'annulation de la totalité des Parts Sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et d'annulations de classes des Parts Sociales ces annulations et rachats de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe J).

5.9. En cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.8), cette classe donne droit aux détenteurs de Parts Sociales de cette classe, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (avec limitation cependant au Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'Assemblée Générale), et les détenteurs de Parts Sociales de la classe rachetée et annulée recevront, de la part de la Société, un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe en question détenue par eux et annulée.

5.10. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe qui sera rachetée et annulée.

5.11. Le Montant d'Annulation Total sera un montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires en question. Le Montant d'Annulation Total pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe en question, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale à condition toutefois que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que ce Montant Disponible.

5.12. Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe en question, la Valeur d'Annulation par Part Sociale telle que déterminée deviendra échue et exigible par la Société."

Sixième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui doit dorénavant avoir la teneur suivante:

" **Art. 15.** Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du ou des gérants, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le ou les gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dans le cas d'une déclaration de dividende, ce dividende sera affecté et versé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25 % de la valeur nominale de chaque Part Sociale sera distribué de façon égale à l'ensemble des associés proportionnellement à leurs Parts Sociales indépendamment de la classe, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera affecté intégralement aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (soit les Parts Sociales J en premier, ensuite s'il n'y a pas de Parts Sociales J, les Actions I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des Parts Sociales A)."

Les associés déclarent que les décisions ci-dessus ont pris leurs effets, vis-à-vis de la société, le 23 décembre 2013, immédiatement après la constitution.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à 1.200 euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte notarié passé à Esch-sur-Alzette, à la date mentionnée au début du document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fait foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2015 - EAC/2015/9669 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015071165/406.

(150080966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Sublime Terroir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 18, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 185.528.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/05/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015071260/12.

(150080842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

NeXT Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 103.400.

L'an deux mille quinze, le quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NeXT Invest S.A., une société anonyme ayant son siège social au 32, Rue du Curé, L-1368 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.400, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 6 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1256 du 8 décembre 2004, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 429 du 27 février 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Valérie ENGEL, dirigeant de société, demeurant au 12, rue Wiltheim, L-2733 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie ENGEL, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

V. Que la société n'a émis aucun emprunt obligataire.

VI. Que la présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 de la Société comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet le conseil en gestion et contrôle qualité de ses sociétés filiales ainsi que de toute société du groupe dont fait partie la société NeXT Invest S.A.

La société a également pour objet la détention, l'acquisition, le développement, et la gestion d'un portefeuille de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit; directement ou à travers l'exploitation de licences.

La société pourra prendre toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, s'occuper de la gestion ainsi que de la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement.

La société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties ou constituer de telles garanties au bénéfice d'établissements de crédit ou tous tiers.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations ou transactions mobilières, immobilières et financières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.»

2. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet le conseil en gestion et contrôle qualité de ses sociétés filiales ainsi que de toute société du groupe dont fait partie la société NeXT Invest S.A..

La société a également pour objet la détention, l'acquisition, le développement, et la gestion d'un portefeuille de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit; directement ou à travers l'exploitation de licences.

La société pourra prendre toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, s'occuper de la gestion ainsi que de la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement.

La société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties ou constituer de telles garanties au bénéfice d'établissements de crédit ou tous tiers.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations ou transactions mobilières, immobilières et financières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Engel, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 mai 2015. 2LAC/2015/9878. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015071093/84.

(150080312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

LSREF3 Heart LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.477.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015071008/10.

(150080811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Lux Secure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.903.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mai 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015071013/11.

(150080871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Luxtupro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 172.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015071017/10.

(150080478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Marnix Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 164.273.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071025/10.

(150081512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

PLJ Camberwell, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 184.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2015.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2015071166/13.

(150081545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

MSP Emea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.110.

Les comptes annuels du 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015071085/9.

(150080432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Gaspars' S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 70.710.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Madame Danielle GASPAS, commerçante, demeurant à L- 5521 Remich, 6, rue Dicks;
- 2) Madame Lydie GASPAS, fonctionnaire d'Etat, épouse de Monsieur Guy Hirtt, demeurant à L-5471 Wellenstein, 8, Albaach;
- 3) Madame Margot PUNDEL, sans état particulier, et son époux Monsieur Robert GASPAS, retraité, demeurant ensemble à L- 5482 Wormeldange, 9, rue des Caves.

Lesquels comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée GASPAS', S.à r.l., ayant son siège social à L-5550 Remich, 39, rue de Macher, constituée suivant acte notarié du 2 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 731 du 1^{er} octobre 1999.

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.- EUR) chacune, actuellement répartis comme suit:

1) Madame Danielle GASPAS, prénommée, trente-quatre parts sociales	34
2) Madame Lydie GASPAS, prénommée, trente-trois parts sociales	33
3) Madame Margot PUNDEL, prénommée, trente-trois parts sociales	33
Total	100

Ensuite, Madame Lydie GASPAS, prénommée, déclare céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit trente-trois (33) parts sociales qu'elle détient de la société dont s'agit à Madame Danielle GASPAS, prénommée, et les époux GASPAS-PUNDEL, prénommés, déclarent céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit trente-trois (33) parts sociales à Madame Danielle GASPAS, prénommée, qui accepte, moyennant paiement du prix nominal ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part des cédants.

La présente cession de parts sociales est spécialement acceptée par le gérant de la société Madame Danielle GASPAS. Ensuite, l'associée unique, Madame Danielle GASPAS, prénommée représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le siège social est établi dans la Commune de Mondorf-les-Bains.».

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (124.-) chacune, entièrement libérées».

Déclaration

L'associée prénommée, Madame Danielle GASPAS, déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010, être les bénéficiaires réels et finaux de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. GASPAS, L. GASPAS, M. PUNDEL, R. GASPAS, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 mai 2015. Relation: GAC/2015/3736. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015070877/58.

(150081056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

MarLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 186.877.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071027/10.

(150081511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Massialot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 182.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mai 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015071028/11.

(150080857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Ursa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.384.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Mai 2015.

Ursa Investments S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2015071295/14.

(150080839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.047.

Les statuts coordonnés au 08 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071035/10.

(150081570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Merlin Lux Finco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.080.

Les statuts coordonnés au 08 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071036/10.

(150081589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Munich LBS 160 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 140.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 12 mai 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015071043/11.

(150080866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Andreotti APL (Atelier de Photogravure du Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 62.742.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2015071381/12.

(150081676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 109.286.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit avril,
Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme société d'investissement à capital variable «GOTAM UMBRELLA FUND (LUX) SICAV», ayant son siège social à L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109.286, créé sous forme d'un fonds commun de placement en date du 14 janvier 2000, transformé en société à capital variable en date du 30 juin 2005, suivant acte de Maître Joseph ELVINGER alors notaire à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 740 du 26 juillet 2005 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte à sous la présidence de Madame Anne TABRESSE, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Laurent YGUEL, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ralph VON DER HORST, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation envoyés par lettre recommandée en date du 17 avril 2015.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de la dissolution et de la mise en liquidation volontaire de la Société, avec effet immédiat conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»), et aux dispositions des statuts de la Société.

2. Décision de nommer Capita Fiduciary S.A., 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»)

3. Décision de charger Capita Fiduciary S.A. d'établir le rapport de liquidation.

4. Décision de nommer Ernst & Young (le commissaire de la Société) à l'effet d'examiner le rapport de liquidation de la Société du Liquidateur, ainsi que la procédure de liquidation, et à l'effet d'établir un rapport y relatif.

5. Décision de constater la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de la Société à compter du 10 avril 2015.

6. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la procédure de liquidation,

7. Décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire à l'effet de clore la liquidation.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 95.173 actions représentatives du capital social, 95.173 actions sont représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société, Capita Fiduciary S.A., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.939. L'assemblée lui confie la mission d'établir un rapport de liquidation.

Troisième résolution:

L'assemblée décide nommer aux fonctions de commissaire à la liquidation Ernst & Young S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771. L'assemblée lui confie la mission d'examiner le rapport du Liquidateur et la procédure de liquidation ainsi que d'établir un rapport y relatif.

Quatrième résolution:

L'assemblée prend acte de la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire des actions à compter du 10 avril 2015.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée générale décide de charger le liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires à l'effet de procéder à la clôture de la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.TABRESSE, L.YGUEL, R.VAN DER HORST, et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 29 avril 2015. ILAC / 2015 / 13329. Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): P.MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015070888/88.

(150081127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Martin Currie GF, Martin Currie Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.796.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071048/10.

(150081569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Megateam V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.619.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015071069/10.

(150080413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Mersch & Schmitz Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 89.887.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 08.04.2015, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2015071075/11.

(150080979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Monnerecher Bistro S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3920 Mondcrange, 27, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.139.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015071082/10.

(150080423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Notus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 196.106.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071095/10.

(150081037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

NDG Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 175.314.

Les statuts coordonnés au 26 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015071100/11.

(150080563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Asia Real Estate Prime Development Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.347.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015071392/12.

(150081880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

MREF III Bond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.020,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 177.790.

I. Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 27 mars 2015

En date du 27 mars 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne-Catherine GRAVE de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 mars 2015;
- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

II. Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 4 mai 2015

En date du 4 mai 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015;
- de nommer Madame Sonia BALDAN, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Graham SIDWELL, gérant de catégorie A
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de catégorie B
- Madame Sonia BALDAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

MREF III Bond S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015071084/29.

(150081079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Nestlé Treasury International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 177.537.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 28 avril 2015

En date du 28 avril 2015, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:
 - * Monsieur Bruno CHAZARD, administrateur de catégorie A et président
 - * Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, administrateur de catégorie A
 - * Monsieur Laurent SCHUMMER, administrateur de catégorie A
 - * Madame Marina VANDERVEKEN-VERHULST, administrateur de catégorie B
 - * Madame Saskia DEKNOCK, administrateur de catégorie B

- de renouveler le mandat de KMPG Luxembourg, une société coopérative, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B 149133, en tant que réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société tenu en date du 28 avril 2015

En date du 28 avril 2015, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de Monsieur Bruno CHAZARD, président du conseil d'administration de la Société avec effet au 28 avril 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

Nestlé Treasury International S.A.

Signature

Référence de publication: 2015071092/31.

(150081170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

T.B.W. Express Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 1, rue de la Sapinière.

R.C.S. Luxembourg B 96.742.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2015071263/13.

(150080513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Nipi Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 190.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071103/10.

(150080884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

NTC-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 105.555.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 28 avril 2015

En date du 28 avril 2015, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- * Monsieur Bruno CHAZARD, administrateur de catégorie A et président
- * Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, administrateur de catégorie A
- * Monsieur Laurent SCHUMMER, administrateur de catégorie A
- * Madame Marina VANDERVEKEN-VERHULST, administrateur de catégorie B
- * Madame Saskia DEKNOCK, administrateur de catégorie B

- de renouveler le mandat de KMPG Luxembourg, une société coopérative, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B 149133, en tant que réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société tenu en date du 28 avril 2015

En date du 28 avril 2015, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de Monsieur Bruno CHAZARD, président du conseil d'administration de la Société avec effet au 28 avril 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2015.

NTC-EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2015071111/31.

(150081165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Valebio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 152.413.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2015071305/13.

(150080570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

«Null Pointer Solutions», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5833 Alzingen, 5, rue Edouard Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 189.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015071112/10.

(150080669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Omega Preservation Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.224.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015071117/10.

(150080648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Terra Nobilis S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 148.000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de Terra Nobilis S.A. qui s'est tenue le 26 mars 2015 au 14 rue de Strassen à 2555 Luxembourg, que Monsieur Rüdiger von Lettow-Vorbeck, résidant en Belgique à 6700 Arlon, rue Saint-Jean 45, né le 18 novembre 1967 en Allemagne à Walsrode, est nommé commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Rutsaert Legal

Un mandataire

Référence de publication: 2015071280/16.

(150080796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

**Resolution IV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Firkin S.à r.l.).**

Capital social: GBP 6.624.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.784.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015071197/10.

(150080512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Shire Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 190.527.305,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.123.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2015.
Référence de publication: 2015071207/10.
(150080769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

Vestar CCS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.311.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2015.
Vestar CCS 1 S.à r.l.
Johannes Laurens de Zwart
Gérant B
Référence de publication: 2015071301/14.
(150081166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.

BBVA Nova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 116.731.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2014 et la distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015071449/10.
(150081637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 141.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2015.
Référence de publication: 2015071451/10.
(150081536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Stuppy CSA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.
R.C.S. Luxembourg B 87.754.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015071259/9.
(150080850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2015.
